

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du 22 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le 22 Mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 16 Mars 2021 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Maire.

Présents : Mesdames MANUEL, SABROU, DUCOLONER, SUBERVIE, CASENAVE, COUSTET, BONELLI, DUPARCQ, EL HADRIOUI, DUFFAU, BERNATAS, DUFFAU-POUQUET  
Messieurs BERNOS, TISNE, MALO, LOUSTAU, HAMELIN, LEVEQUE, BARTHELME, BIDEGAIN, BOURG, LAPOUBLE, KIEWSKY, DELALANDE, BARNEIX, DUCARRE, LERMUSIAUX  
Absentes avec pouvoirs : H. LABAN DE NAYS pouvoir à J. DUFFAU-POUQUET  
E. DESCOUBES pouvoir à V. DUCARRE  
Secrétaire : C. BERNATAS

### ORDRE DU JOUR

1. **Vivre bien ensemble la mixité sociale à Jurançon** : proposition de motion
2. **Election d'un Adjoint au Maire en remplacement d'un Adjoint démissionnaire**
3. **Les indemnités de fonction** (art. L 2123-20-1 et suivants du CGCT)
4. **Commissions communales** : modification de la composition
5. **Compte de Gestion 2020**
6. **Compte Administratif 2020**
7. **Débat d'Orientations Budgétaires 2021 - Rapport d'Orientations Budgétaires**
8. **Atelier du Neez-** : grille tarifaire 2021
9. **Engagement Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS** : adoption de la stratégie des Villes-Santé 2020-203
10. **Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées** : convention
11. **Appel à projets lancé par le Département pour soutenir la réalisation des études et des travaux concourant à la mise en œuvre d'une politique cyclable** : candidature de la Commune
12. **Mise à disposition de locaux communaux au profit de l'association Union**

**Juançonnaise** : convention

- 13. Conventions de mise à disposition portant occupation temporaire du domaine communal à SARL La commanderie**
- 14. ENEDIS – renouvellement ligne électrique basse tension souterraine (400 volts) 16 rue Eugene Pichon 64110 JURANÇON**
- 15. Demande de classement partiel de la Commune en zone de montagne**
- 16. Actualisation du tableau des effectifs**
- 17. Lutte contre la précarisation de l'emploi féminin** : actualisation du tableau des effectifs
- 18. Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées** : Rapport d'Observations de la Chambre Régionale des Comptes
- 19. Décisions prises par le Maire, en vertu de la délégation de compétence lui ayant été donnée par délibération du Conseil Municipal n°2020-20 du 7 juin 2020**

Le compte rendu de la séance du 14 Décembre 2020, proposé à l'adoption, est approuvé à l'unanimité des voix.

Monsieur le Maire : c'est mon premier conseil municipal depuis mon retour, je remercie celles et ceux qui m'ont transmis des messages de sympathie et d'amitié pendant cette période délicate. Avant de commencer ce conseil municipal je voudrais rendre hommage à Monsieur Cyril PIERREVAL. Il s'agit de l'hommage rendu le 20 février 2021.

« Comme chacun d'entre nous, j'ai reçu hier la tragique nouvelle de l'assassinat de Monsieur Cyril PIERREVAL, chef de service du pôle demandeur d'asile d'Isard-cos avec un sentiment mêlé de sidération et de profonde injustice.

On lui a ôté la vie dans l'exercice de ses fonctions, qu'il exerçait avec l'humilité et la passion que je lui connaissais. Si je tiens aujourd'hui à lui rendre hommage, c'est en ma qualité de Maire et de Président du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Jurançon, mais également à titre personnel.

J'avais en effet eu l'honneur de rencontrer l'homme ouvert et disponible, mais également le travailleur engagé.

Depuis 2015, Isard-cos loge des migrants à Jurançon, les guide dans leurs démarches administratives et les aide à surmonter les épreuves du quotidien. Discret, dévoué, il était l'un des garants de cet accompagnement.

Ces dernières années, Cyril PIERREVAL avait montré son implication en nous aidant à asseoir un projet lumineux et révélateur de sa détermination. En 2017, il œuvra ainsi à répliquer sur Jurançon les ateliers de français déjà en place à Pau. Il avait construit chaque aspect du projet en lien étroit avec notre CCAS. Il avait su séduire et impliquer les bénévoles qui animent ces ateliers depuis 2018. Par son calme et sa nature apaisante, il a su dépasser toutes les difficultés. Son ouverture d'esprit et son engagement désintéressé, au-delà de ses heures de travail et des bornes institutionnelles, ont permis d'ouvrir ces ateliers aux migrants accompagnés par Isard cos, puis par la suite, aux étrangers et à tous les jurançonnais non migrants mais en détresse et exprimant le besoin d'un accompagnement dans leur propre langue.

Dans notre société qui stigmatise souvent plus qu'elle ne relie, l'exemplarité sans artifice ni calcul doit avoir sa place. Aujourd'hui, celle-ci prend le nom de Cyril PIERREVAL. Lui avait

choisi de cimenter des liens trop fragiles. C'est toute la noblesse du service public et de l'engagement au service des plus discriminés par notre société. Nous lui sommes reconnaissants et nous le regretterons. Je vous invite surtout à l'admirer, mieux, à l'imiter ! Autant de raisons pour lesquelles un hommage lui est rendu à l'occasion de ce Conseil Municipal. »

Les évènements se bousculent, je souhaite rendre également hommage à Monsieur Bernard SALA :

« Bernard, a été emporté par ce satané virus comme tant d'autres...  
Il laisse une magnifique entreprise, Argos, sur notre Commune de Jurançon. Il en était si fier. Dans ce domaine comme dans tant d'autres il imaginait l'avenir... il l'avait construite de ses mains...  
Je revois son regard quand je lui ai remis en 1993 le prix des entrepreneurs du Béarn.

Que de souvenirs partagés, de commentaires sur sa chère Section Paloise.  
Il était bienveillant, généreux et souriant.. y compris dans les épreuves.  
Une page se tourne... nous sommes tristes de son départ si inattendu, mais heureux d'avoir croisé son chemin. Je le remercie pour l'action qu'il a conduite et pour les emplois qu'il a créés sur la Commune. C'était un chef d'entreprise bienveillant, social.  
Sincères condoléances à toute sa famille ! ».

L'assemblée observe une minute de silence.

Monsieur le Maire souligne également la disparition de Monsieur Jean-Michel LANNES, ancien militaire dont la famille très connue sur Jurançon avait créé l'association d'Agility le long des berges du Gave. Décédé récemment à l'âge de 58 ans, je le salue.

## 1. **Vivre bien ensemble la mixité sociale à Jurançon** : proposition de motion

Rapporteur : Arnaud BIDEGAIN

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer, sur la motion suivante :

### “**Vivre bien ensemble la mixité sociale à Jurançon**”

***Nous, Élus de la Commune de Jurançon, déclarons :***

Notre Commune a toujours été une terre d'accueil du logement locatif social et respecte les critères de la Loi SRU (au moins 20% du parc de logements).

Nous souhaitons promouvoir l'accueil et la diversification du logement locatif social de qualité dans notre Commune :

- en phase avec les besoins sociaux,
- en ligne avec **le Programme Local de l'Habitat** de la CAPBP (fiche de territorialisation pour Jurançon),
- en cohérence avec **le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** et son Orientation d'Aménagement et de Programmation qui a identifié le secteur « Gaston Cambot / berges du Gave ».

Notre Commune présente cette spécificité d'une **concentration spatiale et typologique** de l'offre sur le quartier « Gaston Cambot / Berges du Gave ».

**Le vieillissement et l'obsolescence constatée du parc des logements** dégradent à grande vitesse l'équilibre social et sociétal de ce quartier. Son attractivité est mise en cause.

La typologie des logements, le traitement des parties communes, des pieds d'immeubles, des équipements techniques et énergétiques, les défauts d'accessibilité et notamment la problématique du manque d'ascenseurs d'immeubles en R+4, tout cela concoure à **l'éclatement de la cohésion sociale**.

A ce jour, par exemple, **190 logements n'ont toujours pas d'accès par ascenseur**, ce qui mine leur attractivité, dissuade les demandeurs qui refusent assez systématiquement les quatrième étages, entrave le maintien à domicile de personnes âgées et fragiles, contribue à la « spécialisation » et aux déséquilibres sociaux.

Nous constatons **une augmentation de la paupérisation** des personnes ayant accès à ces logements entraînant la spécialisation familiale, sociale et culturelle :

- **60 %** de foyers aux revenus les plus bas : minimas sociaux, familles monoparentales..., soit **le double** de ce qui est exigé habituellement aux opérateurs du logement social pour accéder aux financements de nouveaux programmes !
- 25 % de foyers à revenus très modestes
- 15 % de foyers à revenus modestes mais justifiant du paiement d'un « surloyer ».

**La montée des incivilités** (allant jusqu'à des coups de feu au printemps 2020) perturbe la quiétude et la sérénité et menace notre « vivre ensemble » :

Ces incivilités procurent une gêne permanente pour les occupants :

*A l'intérieur* : dégradations des halls d'immeubles, feux de papiers, de boîtes aux lettres, éclairages dégradés, réunions sur les paliers ou dans les halls qui font peur et intimident, notamment les personnes âgées.

*A l'extérieur* : regroupements de jeunes à des heures tardives sans se soucier du repos des personnes logées à proximité, dégradations de mobilier et de l'éclairage public, cristallisation de trafics avec le concours de jeunes qui viennent de l'extérieur de la Commune.

**Nous saluons** dans ce contexte dégradé les actions de proximité conduites par des associations comme « Gave & Neez » ou l'antenne « ESF » d'Economie Sociale et Familiale du Centre « La Pépinière », tout comme la présence physique du bailleur Pau Béarn Habitat qui a installé un « point-relais » en pied d'immeuble.

**Nous regrettons** vivement le retrait de moyens pour garantir des actions dans le domaine de la « prévention jeunesse », ceux-ci étant de fait réservés aux quartiers « sensibles » palois.

**Le temps est venu de sortir de cette spirale :**

Nous demandons :

Que le classement du « Gaston Cambot / Berges du Gave » par les services de l'Etat, passe de quartier en veille à quartier prioritaire au niveau régional.

**Un engagement partenarial solidaire :**

- avec la CAPBP au titre des priorités du PLH dans le cadre de l'OPAH RU
- en partenariat et avec l'aide du GIP DSU pour promouvoir les politiques concernant la cohésion sociale, la prévention, la jeunesse et l'égalité entre les femmes et les hommes
- avec les bailleurs sociaux concernés et d'autres investisseurs du renouvellement et de la diversification urbaine
- dans une démarche ayant une dimension de participation citoyenne.

Pour engager :

**Un projet de renouvellement urbain** reconnu au titre des dispositifs qui garantissent à la Collectivité et aux bailleurs sociaux de pouvoir compter sur les meilleurs financements selon un calendrier pluriannuel :

- travaux immédiats de remédiation,
- traitement concerté des situations sociales et comportementales les plus lourdes,
- mise en œuvre d'une stratégie partagée nouvelle sur les attributions de logements,
- définition et mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain impliquant une requalification de l'existant, n'excluant pas une ou des démolitions-reconstructions, assurant la promotion d'une offre nouvelle permettant d'assurer la diversification sociale et physique pour vivre bien ensemble à Jurançon : logement social, intermédiaire, accession à la propriété, habitat participatif, logements dédiés aux personnes âgées...

Le site du quartier « Gaston Cambot / Berges du Gave » recèle de **vraies qualités** pour l'accès aux services, la desserte par les transports en commun. Il est de plus situé dans l'environnement exceptionnel des berges du Gave de Pau et du Parc Naturel Urbain, site d'intérêt communautaire pour la CAPBP.

Après trois décennies centrées sur le renouvellement urbain de quartiers palois (Ousse des Bois, Berlioz, Saragosse), le temps est venu d'inscrire Jurançon collectivement (Ville de Jurançon, CAPBP, bailleurs sociaux, ...) comme priorité à l'échelle de notre agglomération.

A. BIDEAIN : avec Serge Malo, nous avons rencontré Mr DORBANE de la Communauté d'Agglomération, qui a semblé intéressé par notre démarche. Il demandera à l'agence de rénovation urbaine de se saisir de ce dossier. Cette motion s'inscrit sur un temps long. Il ne s'agit pas de là de faire un « coup » sur 1 an ou 2 ans. Je vous remercie tous d'avoir voulu que tous ensemble nous travaillions pour Jurançon et pour ce quartier pour sortir de cette spirale.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour cette motion qui dépasse largement les clivages, les différences ou les sensibilités politiques. Elle s'inscrit dans notre volonté de regarder avec beaucoup d'humanité, de réalisme et de sang-froid, les difficultés qui peuvent se produire dans le temps. Nous sommes au-delà des 20 % de logements sociaux sur la Commune et nous continuerons à respecter cette règle. Nous avons un logement social vieillissant. C'est un acte fort que d'imaginer et de marquer dans le temps. J'ai parfaitement conscience qu'il y aura un travail sur un long terme. Nous pouvons être fiers de ce message extrêmement fort, et qui démontre que nous devons vivre ensemble et que notre identité jurançonnaise se façonne également dans l'acceptabilité que nous avons des autres. Le logement est un élément clé et moteur.

Je remercie Monsieur BIDEAIN pour avoir mené ce travail.

V. DUCARRE : Sur le principe et merci pour cette motion, nous sommes entièrement d'accord sur les constats. En termes de dégradation sociale du quartier du stade, nous soutenons cette motion avec les deux volets que vous développez. Le premier qui nécessite un investissement lourd sur un investissement sur le cadre bâti afin de redonner de la qualité de vie aux habitants. Le second, celui qui consiste à mettre autour de la table tous les acteurs en faveur du logement au service d'un projet partagé avec les bailleurs sociaux, les habitants, les associations. Dans tous les cas, cette deuxième dynamique doit être engagée. Mme MANUEL qui siège au Conseil de Pau Béarn Habitat, c'est aussi un atout dans l'échange.

Sur la forme, les quartiers prioritaires de la ville s'attachent à un élément qui est la proportion de foyers avec les revenus qui sont inférieurs à un seuil, et c'est vraiment ça le cœur pour pouvoir accéder au statut de quartier prioritaire. Dans le temps, cela méritera d'être précisé.

Au-delà, nous souhaitons préciser qu'on ne peut le détacher un sujet qui nous tient à cœur, le projet de requalification du stade, de celles des équipements publics structurant et fédérateur qui font partie du cadre de vie qui sont aussi vecteurs de cohésion sociale. Nous

voulons parler en particulier des écoles. L'école Jean Moulin devra être rattachée au projet du Stade. Elle a été construite avec le développement du quartier du stade, dans sa structure, par son positionnement, son histoire, elle lui est directement liée. Or, elle est en péril. Il y a 3 ans, l'inspecteur d'académie a supprimé le dispositif « plus de maîtres que de classes ». De plus, il a fermé une classe de maternelle, conduisant, de ce fait, à supprimer les très petites sections, et ainsi à tarir l'accueil des enfants dans cette école. Trois ans plus tard, à la rentrée prochaine, c'est une nouvelle classe qui sera supprimée, il n'y aura plus que 6 classes à Jean Moulin et 11 à Louis Barthou. Quel équilibre ? quel avenir pour l'école ? Peut-on d'un côté soutenir la rénovation d'un quartier, sans agir sur la vitalité de son école ? A mon sens, il faut en urgence revoir la carte scolaire, l'actuelle étant complètement obsolète et date de 1973. C'est un point indispensable dont la collectivité à la maîtrise. Imaginer un vrai projet structurant pour les bâtiments, gage de changement de vie, gage d'attractivité. C'est par cela, par nos actions concrètes que réside aussi la réussite du projet que vous nous soumettez. C'est d'abord en travaillant sur les projets que nous, acteurs de la collectivité, sommes en capacité de porter.

Nous soutenons entièrement cette motion, telle qu'elle est proposée aujourd'hui ».

Monsieur le Maire : Notre souci a été l'unité urbaine, qui s'est manifestée par la fin de l'isolement urbain du quartier du stade puisque la Maison de Retraite, les constructions adossées (centre médical) ont créé une continuité urbaine. J'entends votre débat sur la carte scolaire, mais cette école est une construction récente, beaucoup plus que Louis Barthou. Elle a une modularité et une adaptabilité concevable. J'en veux pour preuve que l'espace dévolu aux enfants est beaucoup plus important. Se pose la question de la démographie. C'est pour cela que nous engageons cette politique de logement. Les choses sont en débat. Nous sommes également tributaires des choix de l'administration. Dans ce débat comme dans d'autres, aucune porte n'est fermée. Il faut également faire avec les identités des écoles. Tous ces questionnements feront l'objet de débats.

J. MANUEL : sur le constat des fermetures de classe à Jean Moulin, il faut préciser que lors de passage en commission d'attribution, je porte une attention particulière aux familles qui peuvent amener des enfants à l'école. Les familles avec des enfants rechignent à prendre un logement dans des immeubles de 4 étages, sans ascenseurs. Un des bailleurs sociaux de la Commune refuse de prendre trop de personnes au RSA. Cet organisme veut de la mixité, mais refuse d'avoir trop de familles avec des revenus trop bas. C'est dommage. Des rénovations à venir, permettront peut-être l'accueil de plus de familles.

A. BIDEGAIN : Nous allons également rencontrer Mr le Maire de Gelos qui s'occupe de l'Habitat au niveau de l'agglomération, Mme la Maire de Lescar qui est en charge de l'action sociale au nouveau de l'agglomération, les services de la Préfecture et les bailleurs sociaux. Toute cette démarche aura pour but de mettre tous les intervenants autour d'une table pour une globalité du programme.

I. DUCOLONER : nous sommes conscients de tous ces problèmes d'effectifs d'écoles, nous y travaillons avec les directeurs d'écoles, et l'inspection d'académie pour trouver des solutions. On ne peut rien contre la démographie qui sur certaines années, est en baisse.

**Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des voix, la motion ci-dessus présentée.**

## 2. Election d'un Adjoint au Maire en remplacement d'un Adjoint démissionnaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Madame Nathalie SUBERVIE a présenté au Préfet des Pyrénées-Atlantiques, sa démission volontaire en qualité de 8<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Jurançon, en précisant qu'elle conservait sa qualité de Conseillère Municipale.

Cette démission en qualité d'Adjoint a été acceptée par Monsieur le Préfet à la date du 10 mars 2021.

Conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe qui ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret selon les conditions fixées par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, conformément à la délibération 2020-16 du 26/05/2020 fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire et considérant qu'il est nécessaire de pourvoir le poste laissé vacant par Mme SUBERVIE, Monsieur le Maire de Jurançon proposera à l'Assemblée, d'élire l'Adjointe remplaçante en qualité de 8<sup>ème</sup> adjointe dans l'ordre du tableau et qui sera chargée de la **Jeunesse, de la vie associative, de la participation citoyenne et de la politique de la jeunesse.**

Madame Armelle DUFFAU, conseillère municipale, se présente comme candidate à ce poste d'Adjoint.

Après dépouillement des votes à bulletins secrets, les résultats obtenus sont :

- Votants : 29
- Blancs : 6
- Exprimés : 23.

**Madame Armelle DUFFAU, est donc déclarée élue en qualité de 8<sup>ème</sup> adjointe. Elle sera chargée de la Jeunesse, de la vie associative, de la participation citoyenne et de la politique de la jeunesse.**

A. DUFFAU : Je remercie Monsieur le Maire, ainsi que toute notre équipe municipale qui par cette nomination me témoigne sa confiance et sachez que j'en suis très honorée. Je suis rentrée dans le vif du sujet très rapidement avec la mise en place du Conseil des Jeunes, le 17 mars. Celui-ci était la représentation la plus parlante de mes missions qui peut allier la jeunesse et la participation citoyenne. En amont, j'avais organisé une réunion avec la Commission Jeunesse afin de bien m'imprégner de toutes les actions que je souhaite mettre en place en présentant le plan d'action auprès de la jeunesse. J'ai trouvé un local pour accueillir la mission locale de Pau qui tiendra une permanence sur la Commune. Je reste toujours référente de la protection animale en lien avec la Commission Environnement présidée par Monsieur Pierre HAMELIN. Une page a été créée sur le sujet sur le site internet de la Commune. La campagne de stérilisation des chats a également commencée. Des projets pédagogiques pour la jeunesse seront en lien avec les animaux et l'environnement. En, l'espace de 3 semaines, je me suis mise en action et mon engagement sera total.

### 3. Les indemnités de fonction (art. L 2123-20-1 et suivants du CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération 2020-21 du 06/06/2020, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire, modifiée par la délibération 202-49 du 5 octobre 2020.

Compte tenu de la démission volontaire de Madame Nathalie SUBERVIE de sa fonction d'Adjointe au Maire, il convient de délibérer à nouveau sur le montant des indemnités de fonction. En l'occurrence, il s'agit de désigner l'adjointe nouvellement élue en qualité de 8ème Adjointe au Maire, comme bénéficiaire des indemnités de fonction.

Le bénéfice des indemnités de fonction d'adjoint requiert la détention d'une délégation de fonction octroyée par le Maire, sous la forme d'un arrêté ayant acquis la force exécutoire.

A signaler que la seule qualité d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire n'ouvre pas droit au bénéfice des indemnités de fonction.

Les indemnités maximales des fonctions de Maire et d'adjoint sont calculées à partir de strates démographiques et déterminées en appliquant, au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le barème suivant exprimé en %.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le barème des indemnités de fonction ci-dessous et d'intégrer l'Adjointe nouvellement élue au tableau des bénéficiaires :

Population totale	Maires		Adjoints		Conseiller Municipal délégué	
	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (montant approximatif en €)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (montant approximatif en €)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (montant approximatif en €)
<b>3.500 à 9.999</b>	54,33	2113,11	21,34	829,99	6	233,36

Indice brut terminal du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 3.889,40 €.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, fixe telle que suit, la liste des adjoints et du conseiller municipal délégué, ainsi que le niveau des indemnités :**

Adjoints	Prénom NOM	Taux maximal en % de l'indice	Indemnité brute (montant approximatif en euros)
Le Maire	<b>Michel BERNOS</b>	54,33 %	2.113,11 €
1 <sup>er</sup> adjoint	<b>Francis TISNE</b>	21,34 %	829,99 €
2 <sup>ème</sup> adjointe	<b>Josiane MANUEL</b>	21,34 %	829,99 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	<b>Serge MALO</b>	21,34 %	829,99 €
4 <sup>ème</sup> adjointe	<b>Christine SABROU</b>	21,34 %	829,99 €
5 <sup>ème</sup> adjoint	<b>Robert LOUSTAU</b>	21,34 %	829,99 €
6 <sup>ème</sup> adjointe	<b>Isabelle DUCOLONER</b>	21,34 %	829,99 €
7 <sup>ème</sup> adjoint	<b>Pierre HAMELIN</b>	21,34 %	829,99 €
8 <sup>ème</sup> adjointe	<b>Armelle DUFFAU</b>	21,34 %	829,99 €
Conseiller Délégué	<b>Guy LEVEQUE</b>	6 %	233,36 €



Les montants correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021.

#### 4. Commissions communales : modification de la composition

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission volontaire de son poste d'Adjointe de Madame SUBERVIE, il convient de procéder à la mise à jour de la composition de la Commission Communale « Jeunesse, de la vie associative, de la participation citoyenne et de la politique de la jeunesse ».

Il est proposé à l'assemblée délibérante, de désigner Armelle DUFFAU membre de la commission ci-visée.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, désigne Madame Armelle DUFFAU, membre de la commission « Jeunesse, de la vie associative, de la participation citoyenne et de la politique de la jeunesse ».**

#### 5. Compte de Gestion 2020

Rapporteur : Serge MALO

Le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Compte de Gestion 2020 n'appelle ni observation particulière, ni réserve.

Les résultats de clôture sont identiques à ceux du compte administratif 2020 à présenter :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
INVESTISSEMENT	10 215.66 €		123 957,46 €	134 173,12 €
FONCTIONNEMENT	784 845.27 €	776 784,34 €	424 785,92 €	432 846,85 €
TOTAL	795 060.93 €	776 784,34 €	548 743,38 €	567 019,97 €

Il est proposé à l'Assemblée :

- de débattre et d'arrêter ce Compte de Gestion
- et de l'approuver.

J. DUFFAU-POUQUET : Je tiens en premier lieu à remercier les services pour les documents remis, et la prise en compte de notre demande concernant la communication de l'intégralité du Compte Administratif, et du Compte de Gestion.

Ce soir, je tiens particulièrement à remercier Geneviève pour le travail accompli au sein de notre collectivité pendant de nombreuses années. Je me fais le porte-parole de mes camarades pour lui souhaiter la bienvenue au « club » et une bonne retraite. Merci Gene pour votre disponibilité, votre sourire, votre simplicité et votre professionnalisme. Aujourd'hui nous sommes réunis pour examiner et voter le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2020. Les résultats comptables de l'année 2020 font apparaître des investissements supérieurs à ceux de 2019, notre trésorerie s'est améliorée mais reste encore faible pour permettre des investissements conséquents. Nous reviendrons au fil du débat sur ces deux comptes. Lors de votre investiture, il y a quelques mois, je vous disais : participation. Mots très utilisés ces derniers mois, il vous sera nécessaire de l'appliquer dans cette enceinte, à l'ensemble des élus, aux élus de l'opposition compris. Or, depuis le mois de septembre, nous n'avons pas été convié aux différentes commissions (urbanisme annulée en décembre, finances, travaux, culture, sport) pour le motif : impossible de faire des réunions en temps de Covid. Seules ont fonctionné, la commission d'appel d'offres

réunissant maximum 8 personnes. La commission Santé réunissant une quinzaine de personnes est passée outre le Covid, alors qu'il était possible de réunir à l'Atelier du Nééz, une commission d'une douzaine de personnes. D'autant plus qu'un conseil municipal a siégé en décembre 2020. En conclusion, les commissions auraient pu se tenir.

Au fil des semaines, à nos différentes demandes sur la tenue des commissions, la réponse a été « ne vous inquiétez pas, nous travaillons ». Nous ne sommes pas inquiets au sens propre du mot, ce n'est pas l'inquiétude qui nous anime, mais la colère. La colère de ne pas participer à ces travaux, et donc ne pas participer activement au devenir de notre Ville. C'est une offense pour les 44 % de Jurançonnais qui ont voté pour nous. Que penser ? Dédain, mépris ? les deux sans doute, signe d'un manque de respect et de considération envers votre opposition. C'est un déni de démocratie. J'ai évoqué, la commission Santé. C'est un bien grand mot, celui d'une meilleure santé et plus de bonheur dans nos villes pour toutes et tous. Mais qu'a-t-il été mis en place pour aider les personnes de plus de 75 ans pour obtenir un rendez-vous pour la vaccination ? Rendez-vous qui pendant quasiment 2 mois ont été impossible à obtenir. Qu'a-t-il été mis en place pour les aider à se rendre sur le lieu de vaccination, comme certaines communes l'ont fait ?

Autre sujet, les masques pour enfants. 10 Masques pédiatriques étaient annoncés en commande lors du conseil municipal de décembre pour le CLSH. Qui en a bénéficié ? Suite aux préconisations du Gouvernement, nous vous avons demandé de fournir 4 masques pour chaque enfant du primaire. Vous en avez remis 3 à chacun, 15 jours après la rentrée de février. Masques adultes, sûrement restes de la dotation et bien trop grands pour les enfants de l'école primaire. Certes, tout a un coût. La santé des plus âgés comme celle des plus jeunes mérite qu'on la prenne en compte, mérite qu'elle soit prise en considération. Nous nous devons encore plus dans cette période d'être solidaires, de mettre tout en œuvre pour sortir de notre isolement, et retrouver un peu de liberté et de convivialité. Aussi, je me plais à rêver que l'année 2021 sera meilleure pour tous, car nous aurons anesthésié le Covid. Je me plais à rêver que la participation que vous avez prônée lors de votre campagne, sera réalité pour les jurançonnais, mais aussi et surtout pour les représentants des jurançonnais que nous sommes. Je me plais à rêver que notre belle ville de Jurançon sortira du sommeil de ces 2 dernières années, et ne sera plus la belle endormie.

Je vous remercie pour votre attention ».

Monsieur le Maire : concernant les questions de santé, notre ville fait particulièrement attention aux questions de santé. Pour preuve, nous avons géré le marché pendant cette période. Nous avons procédé à la distribution de masques.

Vous dites, que nous ne vous écoutons pas. Dans les commissions auxquelles vous participez, citez-moi une proposition que vous avez faite ? Vous avez pris des notes j'ai dû vous poser des questions pour connaître votre sentiment. Personne ne vous empêche de collaborer.

Je peux vous certifier qu'il n'y a aucune volonté de vous écarter des affaires de la Commune. La situation sanitaire a effectivement complexifié la gestion. Il faut faire attention aux mots employés.

Ici, nous devons nous occuper d'un enjeu important. Objectivement vos propos sont excessifs.

J. DUFAU-POUQUET : ces mots sont peut-être excessifs, mais c'est ce que nous ressentons. Pour revenir sur les personnes âgées, elles sont un peu désorientées car la prise de rendez-vous par téléphone c'est très compliqué, sans parler d'Internet. Certaines personnes isolées, auraient besoin qu'on aille au-devant.

Monsieur le Maire : Je peux vous certifier que cette question du COVID est extrêmement perturbante. Pour exemple, nous travaillons aujourd'hui sur la question un centre de vaccination. Une question de fond se pose, c'est appel d'offres à l'assurance en responsabilité civile. Nous avons ce lot infructueux. Ma responsabilité en tant que Maire est engagée. J'ai contacté le Préfet, pour l'interroger à ce propos. J'ai également écrit au ministre de l'intérieur à ce propos car cette situation touche grand nombre de communes.

Vous vous doutez bien que ce problème rejaille sur nos prises de décisions. Nous allons donc devoir être notre propre assureur pendant une certaine période ce qui va amputer notre budget de fonctionnement.

T. LERMUSIAUX : Je pense qu'il n'y a aucun problème sur le fond. Nous pouvons ne pas être d'accord sur certains sujets, par contre nous avons des remarques, et ces remarques, nous sommes obligés de les faire en conseil municipal. Sur le fonctionnement des commissions, certaines commissions fonctionnent bien avec un calendrier relativement stable, et d'autres plus complexes. Certaines commissions font des comptes rendus, ce qui permet de tracer les décisions et les échanges, pour d'autres il n'y a jamais de compte-rendu. Dans la forme on peut tous s'améliorer. On demande un calendrier plus stable quitte à ce qu'une commission soit annulée car l'ordre du jour n'est pas suffisant. Pour exemple, le conseil municipal de ce soir est très étoffé avec des questions importantes. Nous avons le dossier le mardi soir, en limite de délai pour respecter les 5 jours francs. Est-ce que certaines délibérations ne pourraient pas être soumises en amont pour qu'on puisse éclaircir certains sujets, voire même échanger avec vous ou les services. Une planification pluriannuelle des réunions pourrait aider.

Concernant le Compte de Gestion, nous nous étions abstenus l'an dernier du fait d'une différence importante au chapitre 641 sur le stock de la dette entre le compte de gestion et le compte administratif, les explications données ne nous avaient pas entièrement satisfaites. Cette année a vu la régularisation de l'imputation du prêt qui se termine, le compte de gestion redevient identique au compte administratif, nous voterons donc pour. Le chapitre 515, du compte de gestion, traduit l'état de notre trésorerie au 31/12, s'est amélioré puisque nous sommes passés de 490.000 euros et nous sommes à 526.000€ cette année, mais à notre avis, tant que nous n'aurons pas plus de trésorerie, cela nous bloquera dans des actions au début de l'année ou au long cours.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête et approuve le Compte de Gestion présenté.**

## **6. Compte Administratif 2020**

Rapporteur : Serge MALO

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes de l'Ordonnateur pour l'année 2020.

Pour ce faire, un document chiffré ci-après présenté et la note de présentation est intégrée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conseil municipal du 22 mars 2021

## RAPPELS

Le **Compte Administratif** est un document comptable qui rend compte annuellement des **opérations budgétaires exécutées par l'ordonnateur**.

Concrètement, le Compte Administratif :

- **Rapproche les prévisions** ou autorisations inscrites au **budget** en fonctionnement comme en investissement
- **Présente les résultats comptables** de l'exercice N-1
- Est soumis par l'ordonnateur pour **approbation à l'assemblée délibérante** qui l'arrête définitivement l'année qui suit la clôture de l'exercice

### A noter :

**Le compte de Gestion (CG)**, établi par le comptable, également soumis au vote de l'assemblée délibérante, doit constater la stricte concordance des résultats inscrits dans le CA.

# SOMMAIRE

## A) Bilan section de fonctionnement

- 1) Les recettes de fonctionnement
- 2) Les dépenses de fonctionnement

## B) Bilan section d'investissement

- 1) Les recettes d'investissement
- 2) Les dépenses d'investissement

## C) Impact crise sanitaire – COVID 19

## D) Bilan financier

- 1) L'épargne – l'autofinancement
- 2) L'endettement

2

# A – Section de FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2020

3



# RECETTES Fonctionnement

CA 2020

6

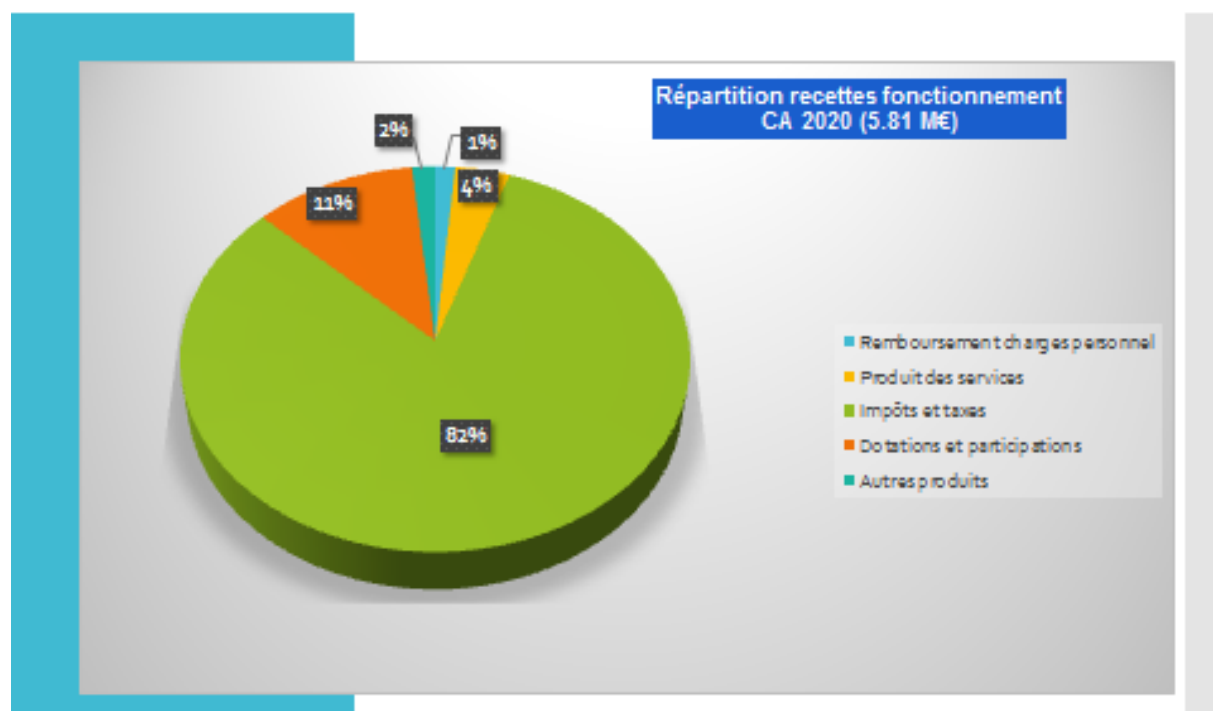
FONCTIONNEMENT – Recettes CA 2020  
Comparatif CA 2019-2020

RECETTES TOTALES	
CA 2019	CA 2020
6 185 378,91€	5 817 299,73€

Variation 2019-2020 des **recettes de fonctionnement** :  
- 368 079,18€ soit - 5,95 %

6

**FONCTIONNEMENT – Recettes CA 2020**  
Répartition par poste



7

**FONCTIONNEMENT – Recettes CA 2020**  
Comparatif CA 2019-2020

1

NATURE DES RECETTES	CA 2019 (en €)	CA 2020 (en €)	Evolution CA 2019-2020 (en €)	Evolution CA 2019-2020 (en %)
Remboursement charges de personnel	77 570.48	80 404.30	+2 833.82	+3.65
Produits des services	322 585.45	221 109.21	- 101 456.24	- 31.45
Impôts et taxes	4 727 373.25	4 764 149.70	+ 36 776.45	+ 0.77
Dotations et participations	771 203.49	657 849.45	- 113 354.04	-14.69
Autres produits de gestion courante	176 180.11	72 850.99	- 103 329.12	- 58.64
Produits financiers, exceptionnels et d'ordre	110 488.13	20 936.08	- 89 550.05	- 81.05
<b>TOTAL</b>	<b>6 185 378.91</b>	<b>5 817 299.73</b>	<b>- 368 079.18</b>	<b>- 5.95</b>

EVOLUTIONS A LA  
HAUSSE



▪ TAXES ADDITIONNELLES DROITS DE MUTATION :

Evolution à la hausse de **+ 20 731.41 €**  
entre CA 2019 et CA 2020

8

EVOLUTIONS A LA  
BAISSE



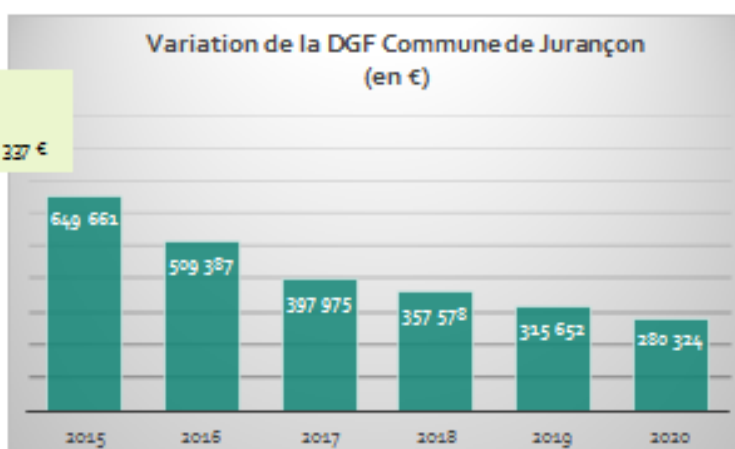
▪ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :

↳ **113 354.04 €** liée notamment

- Baisse de la **participation de la CAF** au titre du contrat enfance-jeunesse : régularisation exceptionnelle avance 2018 sur l'exercice 2019 ↳ **77 587.43 €**
- Baisse de la **Dotation Globale de Fonctionnement** ↳ **35 328.00 €**

**A NOTER :**  
Total pertes cumulées  
2015-2020 sur DGF = **369 337 €**

Variation de la DGF Commune de Jurançon  
(en €)



10



EVOLUTIONS A LA  
BAISSE



- **PRODUITS DES SERVICES:** ↘ 101 456.24€ liée notamment
  - Arrêt du fonctionnement des services périscolaires / centre de loisirs / restauration scolaire pendant les confinements : **différence de 71 087.85€** sur les recettes de la régie « périscolaire » entre CA19 et CA20
  - Arrêt du fonctionnement de l'Atelier du Neez (COVID) : **différence de 12 760.34€** sur les recettes de la régie « billetterie » entre CA19 et CA20
  - Recettes en baisse en lien avec occupation du domaine public (dont marché hebdomadaire): différence de **7 635 €** entre CA19 et CA20
  - Recettes en baisse sur locations de salles (COVID): différence de **4 065 €** entre CA19 et CA20

11

EVOLUTIONS A LA  
BAISSE



- **AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :** ↘ 103 329.12€ liée notamment
  - Revenus des immeubles : - **33 119.04 €**
  - Autres produits divers de gestion courante :  
- **70 210.08 €** : montant exceptionnel en 2019 du versement de la CAPBP au titre de la convention « entretien annuel des ZAE » de la Commune (rattrapage 2018)
- **PRODUITS EXCEPTIONNELS :** ↘ 89 529.05€ liée notamment
  - Produits des **cessions d'immobilisations** : montant exceptionnel versé par le SMTU en 2019 (49 000 €) dans le cadre de la préemption du terrain LACLAU
  - Produits exceptionnels divers (- **40 849,59 €**) : montant exceptionnel versé en 2019 par l'Assureur de la Commune (**Fond de solidarité 50 000 €**) après l'effondrement du Pont Arribeu

12



# DÉPENSES Fonctionnement

CA 2020

13

FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2020  
Comparatif CA 2019-2020

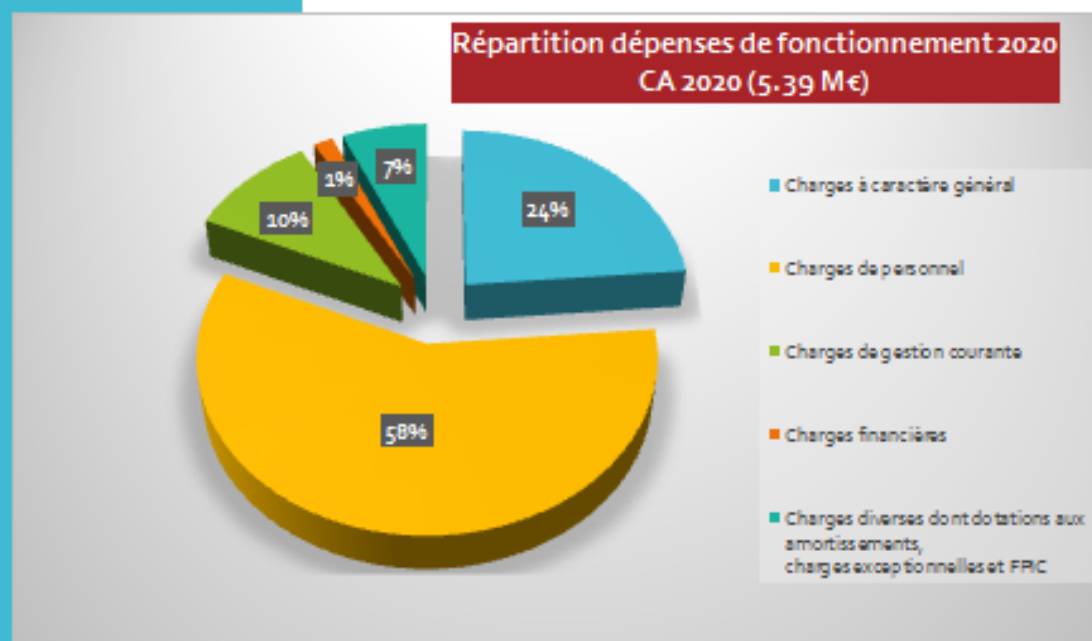
DEPENSES TOTALES	
CA 2019	CA 2020
5 712 826.12 €	5 392 513.81 €

Variation CA 2019/2020 **dépenses de fonctionnement** :  
- 320 312.31 € soit - 5.60 %

14

18

FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2020  
Répartition par poste



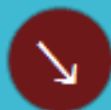
15

FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2020  
Comparatif CA 2019-2020

Compte Administratif	2019	2020	Evolution (en €)	Evolution (en %)
Charges à caractère général	1 266 735.74	1 275 728.31	+8 992.57	+0.70
Charges de personnel	3 157 155.40	3 130 879.56	-26 275.84	-0.83
Charges de gestion courante	622 695.90	545 539.02	-77 156.88	-12.39
Charges financières	96 788.65	83 010.39	-13 778.26	-14.23
Charges exceptionnelles	76 550.02	8 138.32	-68 411.70	-89.36
Dotations aux amortissements	381 182.41	265 090.21	-116 092.20	-30.45
FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales)	111 718.00	84 128.00	-27 590.00	-24.69
<b>TOTAL</b>	<b>5 712 826.12</b>	<b>5 392 513.81</b>	<b>-320 312.31</b>	<b>-5.60</b>

16

EVOLUTIONS A LA  
BAISSE



- **CHARGES DE GESTION COURANTE** : ↘ 77 156.88 € liée notamment à la baisse des subventions versées aux associations, compte tenu de l'annulation des manifestations (COVID) et de la minoration de la subvention versée au CCAS
- **CHARGES FINANCIERES** : ↘ 13 778.26 € liée notamment à l'extinction de deux emprunts fin 2019
- **CHARGES EXCEPTIONNELLES** : ↘ 68 411.70 € liée notamment à la régularisation de l'indemnité de remboursement anticipé d'un prêt renégocié auprès de la Caisse Epargne en 2017

17

EVOLUTIONS A LA  
BAISSE



**FPIC = Fonds de Péréquation Ressources Intercommunales**

Ce fonds, mis en place depuis 2012 à l'échelle nationale, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes (les plus « favorisées ») pour la reverser à des intercommunalités et communes « moins favorisées ».

La CAPBP est une intercommunalité contributrice au FPIC

Jurançon en tant que commune membre de la CAPBP, abonde le fonds (= prélèvement).

**Variation FPIC CA 2019-CA2020**: ↘ 27 590 € liée notamment au transfert d'une mensualité de 2018 sur l'exercice 2019

Année CA	2017	2018	2019	2020
Montant contribution au FPIC Jurauçon	92 880 €	95 545€	87 832 €	84 128 €
Montant effectivement versé	92 880 €	71 859 €	111 718 €	84 128 €

18

**FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2020**  
Explications évolutions CA 2019-2020 charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL				
	Montant CA 2019 en €	Montant CA 2020 en €	Evolution en €	Evolution en %
<b>Personnel titulaire (hors charges)</b>	1 696 255.05 €	1 761 260.78 €	+ 65 005.73 €	+3 .83 %
<b>Personnel non titulaire (hors charges)</b>	389 559.27 €	313 769.73 €	- 75 789.54 €	- 19.45 %

19

**FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2020**  
Explications évolutions CA 2019-2020 charges de personnel



20

## FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2020

Explications évolutions CA 2019-2020 charges de personnel

	2019	2020
<b>RATIO STRUCTUREL BRUT</b> = Dépenses brutes de personnel / dépenses réelles	59.21 %	61.06 %
<b>RATIO STRUCTUREL NET</b> = Dépenses nettes de personnel / dépenses réelles	57.01 %	60.18 %

21

## FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2020

Explications évolutions CA 2019-2020 charges financières

CHARGES FINANCIERES				
	CA 2019	CA 2020	Différence en €	Différence en %
<b>Intérêts de l'exercice</b> (y compris ICNE)	96 788.65 €	83 010.39 €	- 13 778.26 €	- 14.23 %
	(ICNE 2019 = - 8 688.89 €)	(ICNE 2020 = - 6 623.73 €)		

22

22

ZOOM sur ...

Les prêts SDEPA

	CA 2019	CA 2020
<b>Intérêts SDEPA</b> Compte 66111	3 101.95 €	2 688.35 €
<b>Annuités SDEPA</b> Compte 65548	13 100.94 €	13 100.94 €

Opérations financées par les prêts contractés par le SDEPA au nom de la Commune :

- Éclairage public rues Ollé Laprune, général Leclerc, Kreuzburg, Eugène Pichon et avenue Henri IV
- Génie civil télécom rue Eugène Pichon
- Enfouissement des réseaux avenue Henri IV, rues Kreuzburg, général Leclerc, Eugène Pichon et place Lolibé

23

## B – Section INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2020

24



# RECETTES Investissement

CA 2020

25

## INVESTISSEMENT – Recettes CA 2020 Comparatif CA 2019-2020

NATURE DES RECETTES réelles	CA 2019 (en €)	CA 2020 (en €)	Evolution CA 2019-2020 (en €)	Evolution CA 2019-2020 (en %)
Recettes d'équipement (sans RAR)	89 144.10 €	210 436.00 €	+121 291.90 €	+136.06 %
Recettes financières	423 309.84 €	870 021.59 €	+446 711.75 €	+105.52 %
<b>TOTAL</b>	<b>512 453.94 €</b>	<b>1 080 457.59 €</b>	<b>+568 003.65 €</b>	<b>+110.83 %</b>

26



EVOLUTIONS A LA  
HAUSSE



- **RECETTES D'EQUIPEMENT** : 7 121 291.10 €  
liée notamment :

Au versement exceptionnel en 2020 d'**indemnités d'assurance** pour :

- L'incendie du Centre de Loisirs : **50 000 €**  
(acompte)
- L'effondrement du Pont Arribeu (Catastrophe naturelle) : **160 436 €**

27

EVOLUTIONS A LA  
HAUSSE



- **RECETTES FINANCIERES** : 7 446 711.75 €  
liée essentiellement au montant de l'**excédent de fonctionnement transféré** en investissement 2020 supérieur à celui transféré en 2019

28



# DÉPENSES Investissement

CA 2020

28

## INVESTISSEMENT – Dépenses CA 2020 Explications évolution CA 2019-2020

NATURE DES DEPENSES	CA 2019 (en €)	CA 2020 (en €)	Evolution 2019-2020 (en €)	Evolution 2019-2020 (en %)
Dépenses d'équipement (sans RAR)	364 199.23	418 793.28	+ 54 594.05	+ 14.99
Dépenses financières	736 944.72	802 797.06	+ 65 852.34	+ 8.93
<b>TOTAL</b>	<b>1 101 143.95</b>	<b>1 221 590.34</b>	<b>+ 120 446.39</b>	<b>+ 10.93</b>

**Le taux de réalisation 2020 des dépenses d'équipement est de  
66.70 % (hors subventions d'équipement)**

30

INVESTISSEMENT – Dépenses CA 2020  
Explications évolution CA 2019-2020

EVOLUTIONS A LA  
HAUSSE



- **DEPENSES D'EQUIPEMENT : 7 54 594.05 €**  
liée essentiellement à la reconstruction du Pont  
de l'Arribeu

31

INVESTISSEMENT – Dépenses CA 2020  
Explications CA 2020 – Dépenses d'équipement

32

ZOOM sur ...

Les dépenses  
d'équipement

ENVIRONNEMENT - VOIRIE

DIAGNOSTIC ET MISE EN SECURITE PLATANES PLACES DU JUNQUE ET BERNET  
PLANTATIONS ARBRES MATERNELLE BARTHOU, GYMNASE, RUE LAMARTINE  
AMENAGEMENT PAYSAGER CIMETIERE

RECONSTRUCTION PONT ARRIBEU

BORNAGE TERRAIN POUR CESSION STE RODINA/COMMUNE 1 AVENUE RAUSKI

RENFORCEMENT CHAUSSEE CHEMIN DE COUDAY

RACCORDEMENT ELECTRIQUE CHEMIN VIGNATS PROPRIETE SALAS

**INVESTISSEMENT – Dépenses CA 2020**  
Explications CA 2020 – Dépenses d'équipement

33

BATIMENTS DIVERS	
CENTRE DE LOISIRS : ETUDES, DIAGNOSTICS, EXPERTISE, HONORAIRES	
RECONSTRUCTION STRUCTURE	
STORES MATERNELLE BARTHOU	
RADIATEURS SALLE POLYVALENTE BERNET	
POLE CULTUREL	
TERMINAL DE PAIEMENT ET DOUCHETTES	
ECHAFAUDAGE PLIANT	
AMENAGEMENT PARVIS	
ACCESSIBILITE	
RAMPE ACCES EGLISE CHAPELLE DE ROUSSE	
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE : TRAVAUX CIMETIERE ROUSSE	

**INVESTISSEMENT – Dépenses CA 2020**  
Explications CA 2020

34

ZOOM sur ...  Les dépenses d'équipement	INFORMATIQUE	ATELIERS ST
	<b>LOGICIEL :</b> LICENCE URBANISME  DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) POUR SERVICE RESSOURCES HUMAINES  CERTIFICAT ELECTRONIQUE POUR SIGNATURES BORDEREAUX VIA PARAPHEUR ELECTRONIQUE  MIGRATION PARC INFORMATIQUE VERS WINDOWS 10  <b>MATERIEL :</b> ORDINATEURS FIXES ET PORTABLES, TABLETTE, DISQUES DURS TELEPHONES PORTABLES	PANNEAUX SIGNALISATION ET NUMEROS RUES TONDEUSE ISEKI

ZOOM sur ...

Les dépenses  
d'équipement

DIVERS
ADOUCCISEUR RESTAURANT SCOLAIRE JEAN MOULIN
CAMERAS PIETONS SERVICE POLICE
VEHICULE CITROEN C4 SERVICE DE POLICE
TRICYCLES PERISCOLAIRE MOULIN
ENCEINTES SONO, MINI VIDEO PROJECTEUR, TV PERISCOLAIRE BARTHOU

EVOLUTIONS A LA  
HAUSSE



- **DEPENSES FINANCIERES : 7 65 852.34 €**  
liée essentiellement aux remboursements :
- du capital des emprunts
- des cautions au moment du départ des locataires « immeuble Pichon »

# C – IMPACT CRISE SANITAIRE

Compte Administratif 2020



37

## IMPACT CRISE SANITAIRE CA 2020

### ZOOM sur ...

Les dépenses et recettes directes liées à la crise COVID 19

**DEPENSES : 98 998,48 €**

**FOURNITURE DE PETIT EQUIPEMENT : 73 300.79 € dont**

Masques jetables et lavables, plexiglas séparation bureaux, poubelles à pédales, sonnettes entrées bâtiments administratifs, rubalise marché de plein air

**FOURNITURES D'ENTRETIEN : 9 718.09 € dont**

Détergent désinfectant, gants, sacs bretelles portage repas, sur-blouses et manchettes, gel hydroalcoolique et distributeurs, savon désinfectant, essuies-mains

**PRODUITS PHARMACEUTIQUES : 3 129.60 € dont**

Thermomètres frontaux, gel hydroalcoolique

**PRIME COVID PERSONNEL : 12 850 €**

**RECETTES : 28 891.04 €**

**COMPENSATION FINANCIERE ETAT / ECOLES : 18 891.04 €**

Continuité scolaire – accueil personnel soignant confinements

**COMPENSATION ETAT / MASQUES : 10 000€**

Achat de masques

38

ZOOM sur ...

Les dépenses et recettes indirectes liées à la crise COVID19

MINORATION DES RECETTES

- Arrêt du fonctionnement :  
des services périscolaires / centre de loisirs / restauration scolaire pendant les confinements : - **71 087.85€**  
  
de l'Atelier du Neez : - **12 760.34€**
- Minoration de l'occupation du domaine public (dont marché hebdomadaire) : - **7 635 €**
- Arrêt des locations de salles : - **4 065 €**

AUGMENTATION DES DEPENSES

- Remboursement des places et abonnements des spectacles du Pôle Culturel : **5 412 €**
- Intensification de l'entretien des écoles (heures ménage)

39

# D - BILAN FINANCIER

Compte Administratif 2020



40

# L'EPARGNE

## OU LA CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT

CA 2020

41

Bilan financier CA 2020  
Epargne

ZOOM sur ...

L'épargne de  
gestion

### ▪ L'épargne de gestion :

Elle correspond à l'**excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement** hors travaux en régie et hors charges d'intérêts.

Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante, hors frais financiers.

Montant 2020 = **600 242.01 €**

42



ZOOM sur ...  
L'épargne brute

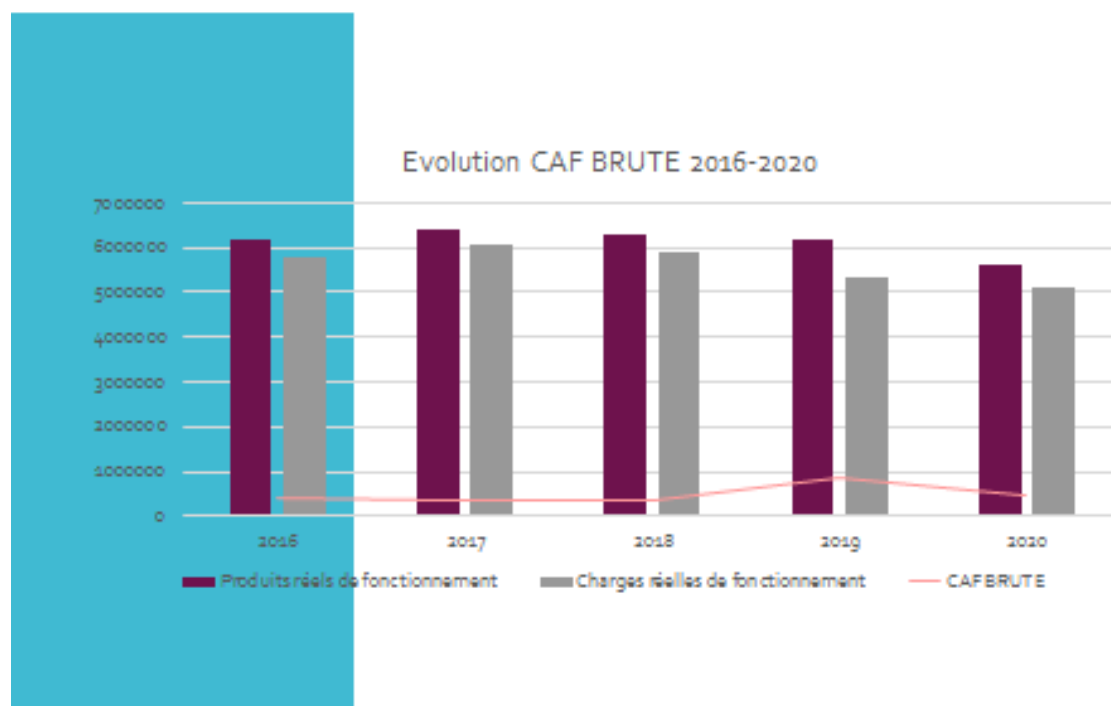
▪ **L'épargne brute = CAF brute :**

**Appelée aussi auto-financement brut, l'épargne brute** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie; elle est affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

= Produits réels (hors produits cessions d'immobilisation) —  
charges réelles (hors immobilisations cédées)

Montant 2020 = **689 876.13 €**

43



44

ZOOM sur ...

L'épargne nette

▪ **L'épargne nette = CAF nette :**

L'épargne nette correspond à **l'épargne brute après déduction des amortissements de la dette**. Les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

= épargne brute – remboursement dettes en capital

Montant 2020 = 206 877.14 €

45

# L'ENDETTEMENT

CA 2020

48

ZOOM sur ...

Combien de prêts  
actifs en 2020 ?

La dette de la commune est constituée de 19 prêts  
dont :

- 17 à taux fixe, contractés :
  - auprès de banques dont Caisse Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France, Caisse des Dépôts et Consignations
  - par le SDEPA au nom de la commune (3 prêts)
- 2 à taux variable capés contractés par le SDEPA au nom de la commune

47

ZOOM sur ...

L'encours de la  
dette

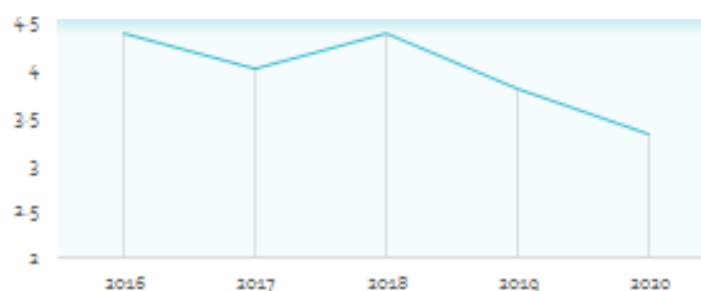
▪ **L'encours de la dette**

C'est le montant total du capital + intérêts restant dûs au 31 décembre.

On mesure ainsi le stock de dettes détenues par la Commune à un moment donné.

En 2020, il s'élève à **3 300 444.48 €**, soit par rapport à 2019, -**482 998.96 €** (variation de - 12.76 %)

Encours de la dette  
(en millions d'€)



48

ZOOM sur ...

La capacité de  
désendettement

(ratio Klopfer)

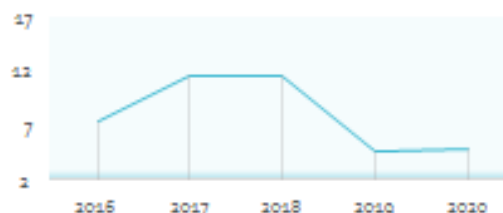
- La Capacité de désendettement (CAD) se définit par le rapport

$$\frac{\text{encours de la dette}}{\text{épargne brute}}$$

Elle permet de mesurer, en nombre d'années, la capacité de la Commune à rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut.

- CAD 2020 = 4.78 ans
- Les recommandations sur le niveau de ce ratio (Cour Régionale des Comptes) :
  - seuil de 10 ans = zone d'alerte
  - ne pas dépasser un seuil de 15 ans

Evolution capacité de désendettement (en années)



49

ZOOM sur ...

La risque de  
surendettement

- Le risque de surendettement en 2020 : 0.57

Ce ratio mesure la capacité de remboursement de la dette de la collectivité en utilisant la totalité des recettes réelles de fonctionnement de l'année

- Il se définit par le rapport :

$$= \frac{\text{encours de la dette au 31/12}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

- Lorsqu'il est inférieur à 1 ce ratio indique que la Commune n'est pas en surendettement.

50

Bilan financier CA 2020  
L'endettement

ZOOM sur ...

Le ratio de solvabilité

- Le ratio de solvabilité 2020 : 9.84 %  
Ce ratio précise le poids de la charge de la dette.

- Il se définit par le rapport :

$$= \frac{\text{annuité de la dette}^*}{\text{recettes réelles de fonctionnement}}$$

\*Annuité de la dette = capital + intérêts

- Selon les recommandations de la Cour des Comptes, le seuil à ne pas dépasser se situe à 22%

- Evolution du ration de solvabilité 2019 - 2020

CA 2019	CA 2020
10.85 %	9.84 %

51

Monsieur le Maire : la situation de la Commune est saine. Le montant de nos recettes est faible même si entre 2017 et 2018 nous avons réadapté nos charges.

Les résultats du Compte Administratif 2020 sont résumés dans le tableau suivant :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		8 060.93 €		10 215.66 €		18 276.59 €
Opération de l'exercice	5 392 513.81 €	5 817 299.73 €	1 221 590.34 €	1 345 547.80 €	6 614 104.15 €	7 162 847.53 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 392 513.81 €</b>	<b>5 825 360.66 €</b>	<b>1 221 590.34 €</b>	<b>1 355 763.46 €</b>	<b>6 614 104.15 €</b>	<b>7 181 124.12 €</b>
Résultats de clôture		<b>432 846.85 €</b>		<b>134 173.12 €</b>		<b>567 019.97 €</b>
Reste à réaliser			74 472.31 €		74 472.31 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 392 513.81 €</b>	<b>5 825 360.66 €</b>	<b>1 296 062.65 €</b>	<b>1 355 763.46 €</b>	<b>6 688 576.46 €</b>	<b>7 181 124.12 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>432 846.85 €</b>		<b>59 700.81 €</b>		<b>492 547.66 €</b>

Le résultat de la section de fonctionnement 2020, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement de 432 846.85 € euros devra ultérieurement faire l'objet d'un vote spécifique d'affectation sur le budget communal 2021.

T. LERMUSIAUX : Nous remercions pour le travail réalisé qui nous permet de faire notre travail de vérification. Globalement le Compte Administratif il y a deux manières de le comparer soit par rapport à l'année d'avant, soit par rapport au budget prévisionnel. Quand

37

on le compare avec le Compte Administratif 2019, la situation s'est améliorée. On a pris des engagements un peu plus forts, le taux de réalisation des dépenses d'investissement est passé à 67 %. Nous sommes sur la voie d'une situation plus saine qui va, nous l'espérons, permettre des investissements futurs utiles à toutes et tous. Quand on compare par rapport au budget prévisionnel voté, on trouvait l'an dernier l'écart trop important, cette année malgré le contexte Covid on note que ces écarts sont relativement faibles et nous ne voyons pas d'opposition. Nous ne voterons pas contre. En revanche nous nous abstiendrons car il traduit des orientations politiques qui ne sont pas les nôtres. Nous nous abstiendrons.

Nous avons quelques questions sur les dépenses de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. La partie recette n'amène pas de commentaires particuliers.

Le contrat de prestation de services : ouverts 195.000 € et 120.000 dépensés quels sont les services extérieurs non commandés ?

S. MALO : certains comme le nettoyage de la place du Junqué après le marché, est lié au Covid. Il y a aussi l'entretien de l'Atelier du Nééz

Autres frais divers : 100.000 € pour un réel de 57.000 €.

Fêtes et cérémonies : 51.000 € pour une dépense 31.000 € alors que l'année a été pauvre en fêtes et cérémonies, à quoi correspond cette somme ?

Publications : prévu 16.000 €, dépensé 5.000 €. On pense que les publications et en particulier les publications papier, peuvent être utiles sur la ville. Beaucoup de règles sont à rappeler. Un journal municipal ne suffit pas forcément. Pourquoi ne pas communiquer par papier.

En investissement, partie opération bâtiments et politique énergétique, 67.000 € euros de construction, on a fait 0 €. L'opération 164 travaux voirie et mobilité, on a environ 300.000 € de crédits et une dépense réelle de 232.000 € et en particulier des agencements de terrains pour 56.000 € prévus et réalisé 0 €. Nous souhaiterions savoir pourquoi de tels écarts.

S. MALO : pour ce qui concerne les fêtes et cérémonies, nous payons en début d'années, les prestations de la fin de l'année précédente. Je vous propose de m'adresser vos questions par mail et une explication détaillée vous sera donnée.

J. DUFAU-POUQUET : une réunion a eu lieu en décembre concernant le Nééz suite à une étude faite en septembre 2020. Depuis deux ans, une somme de restes à réaliser est reportée.

S. MALO : il y a eu une réunion qui ne s'est pas très bien terminée, car la temporalité ne convenait pas aux élus présents, car on projetait sur 10 à 15 ans. Nous avons demandé à ce que la copie soit revue. Il s'agissait de la réalisation d'un bassin de rétention en amont de celui de Gan, la remise au goût du jour du bassin de rétention de Gan, et de déviation à faire sur le Nééz. Nous avons demandé à ce que la temporalité soit revue. Nous sommes en attente de la finalité de cette étude. Les crédits reportés, sont des crédits initialement prévus pour lutter contre l'érosion des berges d'une propriété communale qui est en bordure du Nééz et de l'entreprise Lutz. Nous avons proposé de mettre en place des systèmes classiques de protection des berges (enrochement et autre..). Les services de la DDTM ont demandé de faire du façonnage, de la plantation de pieux, mettre en place des géotextiles. Le projet initial chiffré à 22.000 € passe à 42.000 €. Nous allons le retrouver cette année sur le budget. C'est une obligation de la Commune que de protéger cet endroit. Si nous avons encore une érosion marquée, il est fort probable qu'une partie du bâtiment suive le cours d'eau.

F. TISNE : sur le terrain communal qui borde l'entreprise Lutz, nous avons fait un projet environnemental. Nous avons agrémenté toute cette zone pour obtenir une jolie berge. Le plus simple aurait été de mettre de l'enrochement. Nous sommes sur une partie très verdoyante et agréable, nous avons donc fait le choix de re-végétaliser avec des plantations de pieux, de tissus de jute où la végétation a repris ses droits, pour redonner un cachet environnemental. Nous sommes la dernière commune entre le Nééz et le Gave. Les inondations les plus importantes ont eues lieu sur la Commune de Gan. Jurançon a été touchée sur des zones précises de la Commune. La réalisation de travaux sur 10 ans, nous paraît trop longue. Cela signifie que pendant 10 ans nous risquons d'essayer des

catastrophes naturelles, des phénomènes de pluies très fortes. Il n'est pas acceptable d'accepter cette durée. Des travaux ont été entrepris, les berges ont été nettoyées même s'il reste des choses à faire. On essaie d'enlever les embâcles dès qu'ils se présentent. Tout cela à un coût.

Monsieur le Maire : il faut rappeler que nous avons un système de rétention construit entre 2009 et 2010 qui se situe sous le parking de l'église, et un second le long de l'avenue Gaston Cambot construit en 2019. On n'est pas à l'abri, mais il existe un système de protection qui est important. Je souhaite rappeler, que l'enrochement dans les prescriptions environnementales des bords de rivières est proscrit en règle générale.

Monsieur le Maire après avoir assisté aux débats, quitte l'assemblée.

Monsieur Guy LEVEQUE, doyen de l'assemblée procède au vote du Compte Administratif 2020.

**Constatant aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :**

- reconnaît sa sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Compte Administratif 2020 est voté par 22 voix pour, 6 abstentions (J. DUFAU-POUQUET, E. DESCOUBES, H. LABAN, V. DUCARE, T. LERMUSIAUX, D. BARNEIX).**

## **7. Débat d'Orientations Budgétaires 2021 - Rapport d'Orientations Budgétaires**

Rapporteur : Serge MALO

Conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifiés par la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les Communes comptant plus de 3.500 habitants sont tenues à l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

S. MALO : il s'agit d'une première mouture de ce que pourra être le budget 2021. Il est difficile sinon impossible d'anticiper pleinement les effets de la crise à quelque échelle que ce soit. Nous tablons prudemment tant sur une baisse des recettes que sur un transfert nouveau en matière de charges, et les conditions actuelles nous imposent plus que jamais une attention particulière pour la maîtrise de l'équilibre budgétaire. Néanmoins, au-delà de cette prudence, il s'impose, selon les possibilités de chacun, une nécessité impérieuse de soutenir l'activité économique. Ces orientations, ce projet de budget et celui qui sera voté, seront donc très certainement appelé à diverses évolutions au cours de l'année budgétaire par le biais de décisions modificatives. Nous pouvons examiner le rapport.

Un rapport, ci-après, est présenté sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BP 2021

SÉANCE DU 22 MARS 2021



## RAPPELS

- Le débat d'Orientations Budgétaires est une **obligation légale** pour toutes les communes de **+ de 3 500 habitants** (loi du 6/02/1992)
- Etape essentielle du cycle budgétaire, il fait l'objet d'une **délibération spécifique**; il se tient d'ordinaire, dans un délai de 2 mois avant l'examen du Budget Primitif (art. L.2312-1 du CGCT)

2

## RAPPELS

- Le débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est l'occasion :
  - De **re-situer le contexte économique, institutionnel, financier général** dans lequel la collectivité va évoluer pour l'année à venir
  - De **délibérer sur les grandes orientations** du futur exercice budgétaire, pour mettre en évidence les axes de la politique locale pour l'année à venir, en fonctionnement comme en investissement
  - De discuter du **plan pluriannuel d'investissement**, de la politique de gestion de la dette, de l'évolution de la fiscalité locale.
- Le Débat d'Orientations Budgétaires s'appuie sur un **RAPPORT (ROB)**, ici présenté

3

## SOMMAIRE

### **PARTIE 1 : Contexte d'élaboration BP 2021**

**A) Crise sanitaire : encore des incertitudes pour 2021**

**B) La réforme de la fiscalité locale en cours**

**C) Les mesures de la loi de finances 2021 impactant les communes / EPCI**

4

## SOMMAIRE

### **PARTIE 2 : Les grandes orientations BP 2021**

**A) Fonctionnement**

1. Dépenses de fonctionnement : orientations
2. Recettes de fonctionnement : orientations

**B) Investissement**

1. Dépenses d'investissement : orientations
2. Recettes d'investissement : orientations

**C) Perspectives**

1. Evolution de l'endettement 2021 - 2026
2. Perspectives d'investissement 2021 - 2026

5

---

## PARTIE I

# CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BP 2021

---

## A – CRISE SANITAIRE : ENCORE DES INCERTITUDES POUR 2021

---

## CONTEXTE ELABORATION BP 2021 INCERTITUDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

- L'épidémie de COVID 19 a provoqué une **onde de choc en 2020**, qui continuera de se diffuser sur le plan sanitaire, économique, et organisationnel pendant l'année 2021.
- En réponse à la situation exceptionnelle (confinements et restrictions diverses prises dans le but de freiner la propagation du virus), l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales ont agi et engagé **des dépenses publiques importantes** pour soutenir l'économie et l'emploi notamment.

»

## CONTEXTE ELABORATION BP 2021 INCERTITUDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

- Pour faire face au défi sanitaire inédit qui s'imposait, **les mesures suivantes** ont été actées :
  - Plan de relance européen de 750 milliards d'€
  - Création d'un programme d'aide à la pandémie par la BCE porté à 1 350 Mds d'€
  - Plan de relance français de 100 milliards (sur 2 ans) autour des volets écologie, compétitivité et cohésion

»

## CONTEXTE ELABORATION BP 2021 INCERTITUDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

- Les **indicateurs suivants**, qui donnent aussi une tendance pour l'année 2021, doivent retenir notre attention :
  - Recul de 4,9% du PIB dans la zone OCDE pour l'année 2020
  - Recul de 8,2% du PIB pour la France en 2020
  - Evaluation endettement public en France en 2020 : 117,5% du PIB (contre 98,1% en 2018 et 2019)
- Dans son rapport de décembre 2020, la Cour des comptes indique que si les **collectivités** dans leur ensemble devraient connaître une dégradation de leur trajectoire financière du fait de la crise sanitaire, celle-ci serait **variable en fonction des catégories de collectivités**.

10

## CONTEXTE ELABORATION BP 2021 INCERTITUDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

- Pour le **bloc communal** (Communes et EPCI), il existerait un réel risque d'érosion de l'épargne du fait de l'interruption de la dynamique des recettes (services publics locaux suspendus momentanément) et de la mise en place de mesures volontaristes pour assurer une continuité de service et soutenir la population / le tissu économique local.
- Pour les **départements**, les conséquences seraient a priori plus fortes encore : les dépenses sociales ont augmentées en 2020, devraient se prolonger encore sur 2021 et dans le même temps, leurs recettes de fonctionnement tendraient à se contracter (DMTO, CVAE, taxe d'aménagement)
- Pour les **régions**, les pertes de recettes en 2020 (recettes billetterie TER; certificats d'immatriculation...) devraient affecter modérément ces collectivités grâce à des garanties apportées par l'Etat ; pour autant, leur intervention très large et massive aux secteurs économiques les plus touchés (dépenses comptabilisées en investissement) devrait entraîner un recours accru à l'endettement

11

## CONTEXTE ELABORATION BP 2021 INCERTITUDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

- En tout état de cause, les **incertitudes** demeurent sur le moment de la « reprise » et sur son intensité, rendant tout exercice de prévision budgétaire à court et moyen terme difficile.

12

## B – LA REFORME DE LA FISCALITE EN COURS

13

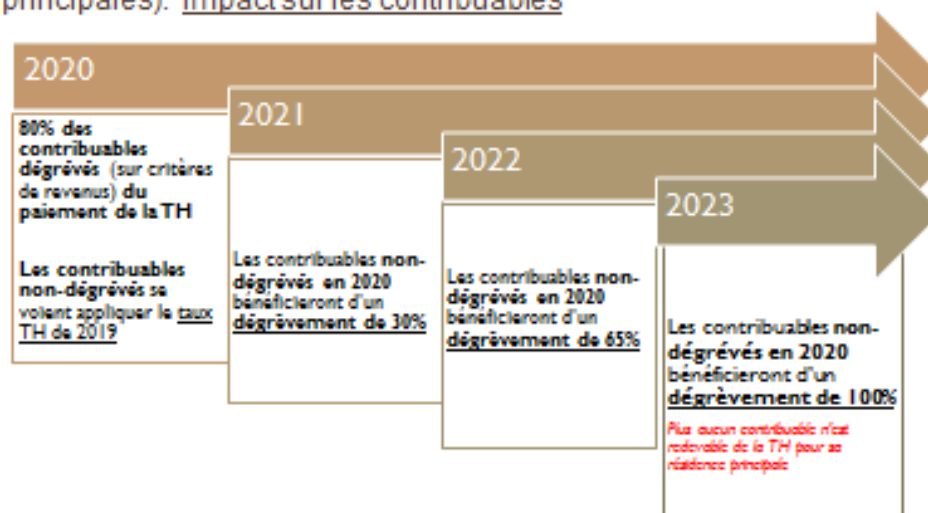
## CONTEXTE ELABORATION BP202 I REFORME DE LA FISCALITE LOCALE EN COURS

- Intégrée à la loi de finances pour 2020, la **suppression définitive de la taxe d'habitation** sur les résidences principales se poursuit en 2021.
- Si le bloc communal (Communes et certains Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux) est concerné au premier chef par cette réforme dans la mesure où **la TH représente une part importante de leurs recettes fiscales**, la suppression progressive de la TH entraîne une réforme plus globale de la fiscalité des collectivités territoriales.

14

## CONTEXTE ELABORATION BP202 I REFORME DE LA FISCALITE LOCALE EN COURS

- **Rappel chronologie de la mesure de suppression TH** (résidences principales): impact sur les contribuables



15

# CONTEXTE ELABORATION BP2021

## REFORME DE LA FISCALITE LOCALE EN COURS

### Rappel des impacts suppression TH pour les collectivités en 2021

Pour assurer une compensation « à l'€ près » des collectivités en lien avec la réforme de la TH (Résidences Principales), l'Etat prévoit les modalités de compensation suivantes :

#### BLOC COMMUNAL

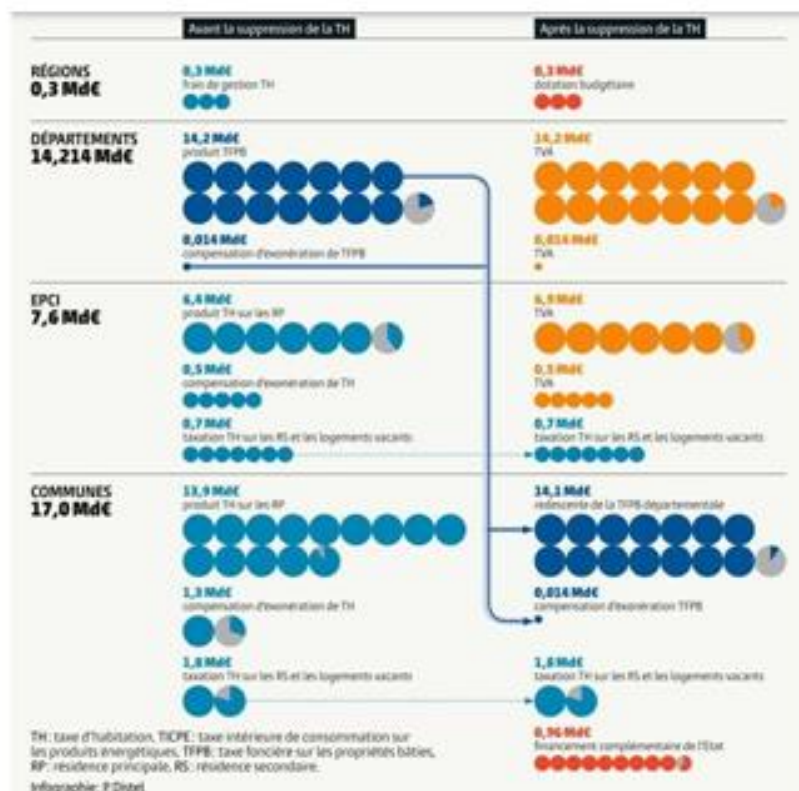
- Pour compenser la perte de recettes liée à suppression de la TH, les Communes se verront affecter intégralement les recettes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- Grâce au mécanisme du « coefficient correcteur » :
  - Pour les Communes « sous-compensées » (si le transfert de la TFPB département n'atteint pas le niveau de la TH « théorique ») : elles percevront un versement complémentaire
  - Pour les Communes « surcompensées » (si le transfert de la TFPB département est supérieur au niveau de la TH « théorique ») : une retenue sera calculée sur leurs recettes TFPB

#### DEPARTEMENTS

- Pour compenser la perte des recettes liées à la « redirection » de la TFPB, les départements seront intégralement compensés par l'affectation d'une fraction de TVA
- La part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'ici perçue par les départements, est transférée aux Communes

Schématisation des impacts suppression de la TH pour les collectivités

A noter : chiffres issus d'une évaluation AVANT vote définitif de la loi de finances pour 2021





---

## B – DISPOSITIONS DIVERSES INSCRITES DANS LA LOI DE FINANCES 2021

18

---

### CONTEXTE ELABORATION BP2021 LOI DE FINANCES 2021

- Chaque année, la Loi Organique relative aux lois de finances (LOLF) qui détermine pour l'exercice, le montant et l'affectation des ressources et charges de l'Etat, est voté en fin d'année pour l'année à venir
- **Des dispositions importantes concernant les collectivités locales sont inscrites dans cette Loi de Finances**, notamment du fait des impacts de certaines mesures actées sur leurs recettes pour 2021.

19

## CONTEXTE ELABORATION BP2021 LOI DE FINANCES 2021

- Stabilisation de l'enveloppe globale des **concours financiers de l'Etat aux collectivités** à 51,71 Md€ dont 26,756 Md€ au titre de la DGF. Cette stabilité n'exclut pas des évolutions individuelles à la baisse ou à la hausse pour certaines Collectivités (effet mécanique des critères d'attribution).
  
- **Suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux dont :**
  - 7,25 Md€ de CVAE compensés par de la TVA pour les régions
  - 1,75 Md€ de TFPB et 1,54Md€ de CFE sur les sites industriels
  - Abaissement du taux de plafonnement de la CET

20

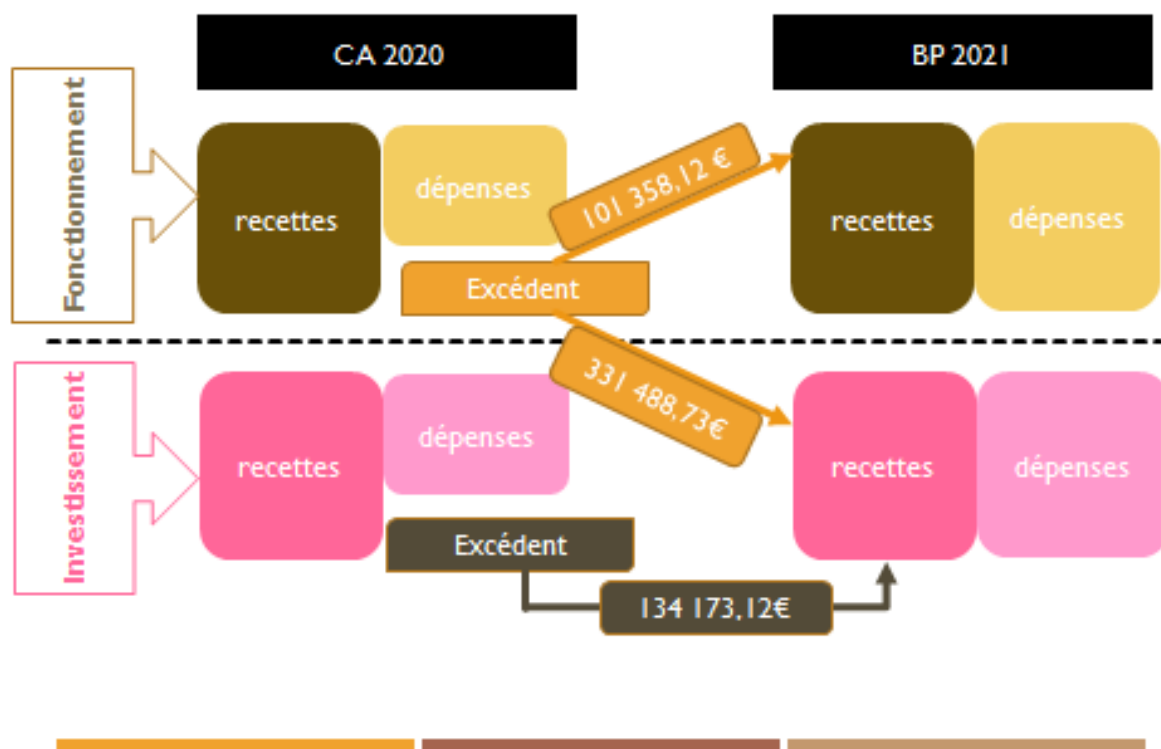
## CONTEXTE ELABORATION BP2021 LOI DE FINANCES 2021

- **Nationalisation progressive** de la gestion de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) sur la période 2021-2023
  
- **Gestion du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :** à compter du 1<sup>er</sup> janvier, pour certaines dépenses d'investissement précises, les EPCI n'ont plus à réaliser de déclaration pour récupérer leurs recettes FCTVA. Le traitement sera automatisé comptablement.

La réforme devrait s'étendre dans les années à venir aux communes

21

## PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT 2020 sur BP 2021



## A - GRANDES ORIENTATIONS 2021 FONCTIONNEMENT

## OBJECTIFS POLITIQUES 2021

### Section de fonctionnement / propositions

- La Commune de Jurançon sera confrontée en 2021 à **Pérosion continue de ses principales recettes de fonctionnement** (dont DGF) et devra rester prudente sur l'évolution des recettes de ses services publics locaux (Atelier du Neez en particulier)
- La poursuite du travail d'**optimisation des dépenses courantes** reste un impératif
- L'objectif de préserver **une bonne capacité d'autofinancement** invite à agir :
  - sur le levier fiscal
  - sur certains tarifs des services municipaux
- L'adaptation du niveau de la masse salariale aux **évolutions et besoins en ressources humaines (chapitre 012)** doit être prise en compte

24

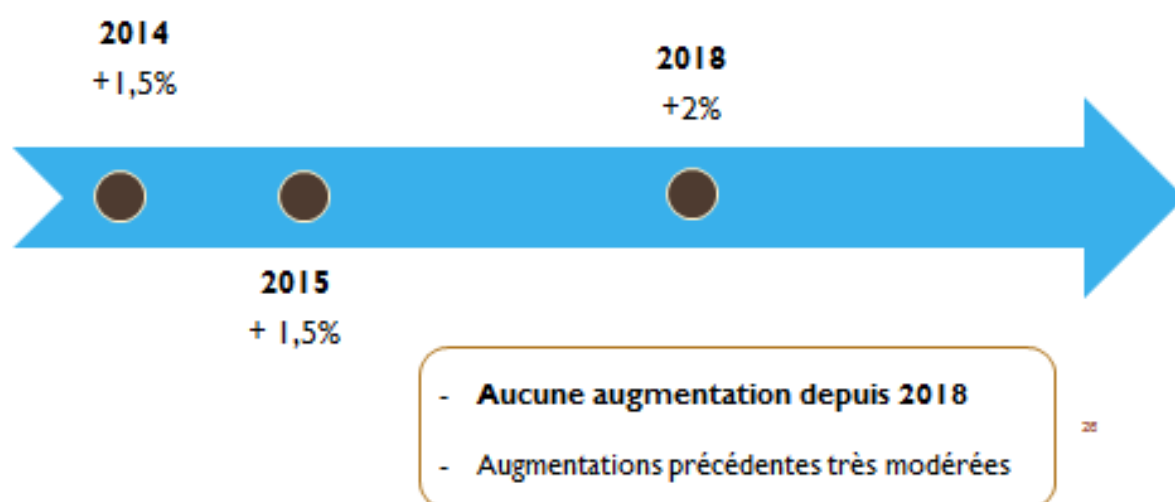
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

25

## RECETTES FONCTIONNEMENT

### Orientations 2021

#### FISCALITE - rappels



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Orientations 2021

#### FISCALITE

##### ■ Taxe d'habitation :

Réforme initiée en 2019. La taxe d'habitation sur les résidences principales a déjà disparu pour près de 80 % de la population. A partir de cette année (et jusqu'à sa disparition totale), les impôts acquittés par les 20% restant sont perçus par l'Etat.

La Commune perçoit la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** mais ne peut pas, en 2021, modifier le taux de la taxe d'habitation, figé à la valeur décidée en 2019.

##### ■ Taxe foncier bâti et non-bâti :

La période 2018-2020 a été caractérisée par un recours très limité au levier fiscal pour générer des recettes. Il est proposé d'**augmenter de 5%, en 2021, les taux communaux des taxes foncières** (bâti et non bâti) votés en 2020.

En remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a décidé d'attribuer aux Communes la **taxe foncière sur les propriétés bâties** perçue jusqu'alors par le Département (13,47 % pour le département 64 à ajouter au taux précédemment calculé).

27

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Orientations 2021

Bases d'imposition prévisionnelles 2021		Rappel taux 2020	Proposition taux 2021	Produit Fiscal direct 2021
Taxe foncière bâti Part communale	10 820 000	12,66 %	13,29 %	
Taxe foncière bâti Part départementale		13,47 %	13,47 %	
Taxe foncière bâti		-	<b>26,76 %</b>	<b>2 895 432,00 €</b>
Taxe foncière non-bâti	61 500	31,16 %	32,72 %	20 122,80€
<b>TOTAL recettes fiscalité directe (hors TH sur résidences secondaires)</b>				<b>2 915 554,80 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Orientations 2021

CHAPITRES	BP 2020	PROPOSITIONS 2021	% variation BP 2020 - BP 2021
013 ATTENUATION DE CHARGES	50 000.00	65 120.00	30.24
70 PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES	292 800.00	219 400.00	-25.07
73 IMPOTS ET TAXES	4 698 211.00	4 734 398.18	0.77
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	610 308.00	577 302.70	-5.41
75 AUTRES PRODUITS GEST* COUR	87 450.07	65 434.00	-25.18
76 PRODUITS FINANCIERS	1.00	1.00	0.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 500.00	25 836.00	56.58
042 OPERAT* ORDRE TRANS ENTRE SECTION	0.00	0.00	-
S/TOTAL	<b>5 755 270.07</b>	<b>5 687 491.88</b>	<b>-1.18</b>
R002 EXCEDENT	8 060.93	101 358.12	1157.40
<b>TOTAL</b>	<b>5 763 331.00</b>	<b>5 788 850.00</b>	<b>0.44</b>

25

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Orientations 2021

Globalement, la prévision des recettes de fonctionnement est stable (+ 25 519€) par rapport au BP 2020 du fait :

- de l'impact financier du COVID19 sur **les produits de services** : toutes les régies et notamment sur celles du périscolaire, du marché de plein vent, de la billetterie Atelier du Neez et des locations de salles, soit – 25.07 %
- d'une ↘ des **dotations et participations** de -5.41 %, essentiellement la réévaluation annuelle de la dotation forfaitaire
- d'une ↘ des autres produits de gestion courante de – 25.18 %, essentiellement par la poursuite des départs des locataires immeuble PICHON
- d'une ↗ des **impôts et taxes**, notamment l'augmentation de 5% des taux communaux de taxe foncière (bâti et non bâti)

#### A noter :

Il est envisagé de **conserver une plus grande partie de l'excédent de fonctionnement 2020 sur la section de fonctionnement** pour limiter la baisse trop importante des recettes (et participer à la restauration de l'épargne).

20

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Orientations 2021

CHAPITRES		BP 2020	PROPOSITIONS 2021	% variation BP 2020 - BP 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 509 138.14	1 540 863.16	2.10
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 202 683.00	3 251 455.08	1.52
014	ATTENUAT DE PRODUIT FPIC (73925)	90 000.00	90 000.00	0.00
65	AUTRES CHARG GEST* COUR	594 109.00	589 473.00	-0.78
66	CHARGES FINANCIERES	83 010.65	70 697.63	-14.83
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 300.00	11 650.00	25.27
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000.00	90 711.13	807.11
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIST			
042	OP ORDRE TRANSF SECT*	265 090.21	144 000.00	-45.68
<b>TOTAL</b>		<b>5 763 331.00</b>	<b>5 788 850.00</b>	<b>0.44</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Orientations 2021

Globalement, la prévision des dépenses de fonctionnement est stable par rapport au BP 2020 du fait d'un maintien des dépenses au même niveau que l'an passé, tout en tenant compte de l'impact financier du COVID19.

Les évolutions les plus significatives concernent :

- les charges exceptionnelles : 2 350 € de plus qu'en 2020 compte tenu des remboursements de billetterie suite à l'annulation de spectacles
- les dépenses imprévues : 80 000 € de plus qu'en 2020, au regard de dépenses à envisager suite à l'éventuelle reprise d'activités interrompues par la crise du COVID19 et celles liées à d'éventuels sinistres qui interviendraient avant le renouvellement du marché d'assurances

**A noter :**

Baisse des charges financières traduisant notamment une volonté de poursuivre la réduction du poids de l'endettement

33



---

## B - GRANDES ORIENTATIONS 2021 INVESTISSEMENT

34

---

### OBJECTIFS POLITIQUES 2021

Section d'investissement / Proposition

- Prise en compte de la **baisse des recettes financières** (notamment TAM) liée au ralentissement économique (effet crise sanitaire)
- Retour à un volume d'investissement correspondant aux pertes de recettes
- **Pas de recours à l'emprunt en 2021**, afin de préserver la capacité d'auto-financement de la Commune et assurer le lancement de projets structurants pour le mandat
- La **recherche active de subventions** invite à penser que des recettes supplémentaires viendront consolider le financement de certaines opérations prioritaires (reconstruction du Centre de loisirs)

35

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

36

## EMPRUNT ORIENTATIONS 2021

- Pour conserver au niveau de 2020 l'épargne brute, et afin de **maintenir la capacité de désendettement de la Commune**, il semble raisonnable de ne pas recourir à l'emprunt en 2021.

- Pour rappel

	2020
<b>Encours de la dette</b>	3 300 444.46 €
<b>Epargne brute</b>	689 876.13 €
<b>Capacité de désendettement 2020 (ratio Klopfer)</b>	4.78 ans

37

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

### Orientations 2021

Globalement, il est prévu une  $\searrow$  de 2.01 % (29 626 €) des recettes d'investissement par rapport au BP 2020 du fait :

- Absence de subventions d'équipement : - 100.00 % par rapport à 2020
- Baisse de la taxe d'aménagement : - 80.38 % par rapport à 2020
- Solde d'exécution du CA 2020, reporté en 2021, de + 123 957.46€ par rapport à celui de 2019
- Excédent de fonctionnement CA 2020 moins important qu'en 2019 : - 445 295.61 € (pour mémoire, cet excédent est utilisé pour couvrir le capital de la dette du sur l'exercice)
- Immobilisations en cours : stable par rapport au BP 2020 et correspondant au 1<sup>er</sup> versement (hors avances déjà perçues) du remboursement de l'assurance dans le cadre de l'incendie du Centre de Loisirs

#### A noter :

La forte baisse des recettes réelles est compensée par une augmentation des recettes d'ordre : + 155.75 % par rapport à 2020, essentiellement due à des écritures comptables que l'on retrouve en dépenses

35

RECETTES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENTS 2021 (y compris reports de crédits 2020)	
	Montants
<b>Recettes d'Equipement</b>	216 594.22 €
Emprunts - régularisation	0.07 €
Remboursement assurance	216 594.15 €
<b>Recettes Financières</b>	414 595.02 €
FCTVA	53 600.29 €
TAM	29 506.00 €
Excédent de fonctionnement 2020	331 488.73 €
<b>Recettes d'Ordre</b>	677 979.64 €
Amortissements	144 000.00 €
Opérations patrimoniales - Intégrations d'études	533 979.64 €
Excédent d'investissement reporté de 2020	134 173.12 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 443 342.00 €</b>

39

---

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

40

---

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### Orientations 2021

Globalement, il est prévu une  $\searrow$  de - 2.01 % des dépenses d'investissement par rapport au BP 2020 du fait notamment :

- d'une **baisse importante des dépenses d'équipement brut** : - 33.26 %
  - volonté d'un retour à un volume d'investissement conforme aux nouvelles réalités budgétaires, néanmoins une priorisation sera faite sur deux projets : reconstruction du centre de loisirs et études pour la création d'un pôle sportif et associatif
- d'une **baisse des dépenses financières** : - 42.36 %
- d'une **forte augmentation des dépenses d'ordre**, due à des écritures comptables que l'on retrouve en recettes

41

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### Orientations 2021

DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT	
Proposition BP 2021	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT	442 803.69 €
DEPENSES FINANCIERES – Remboursements d'emprunts	466 558.67 €
DEPENSES D'ORDRE	533 979.64 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 443 342.00 €</b>
	dont Restes à réaliser 2020 74 472.31 €

42

PRINCIPAUX POSTES	
Dépenses d'équipement 2021 (propositions)	
Reconstruction du Centre de Loisirs Etudes et premiers travaux	187 190.96 €
Voirie / aménagement et embellissement urbain dont géomètre chemin Vignats, sécurisation passage à niveau Soubacq, extension réseau électrique chemin Loustalot, étude environnementale 1 <sup>re</sup> phase, achèvement des travaux du pont de l'Arribau, protection incendie chemin de Guindalos	70 480.00 €
Modernisation numérique dont vidéo protection Dont modernisation du matériel informatique, achats de logiciels, de signatures électroniques, ordinateurs portables, serveur informatique	62 240.22 €
Création d'un pôle sportif et associatif Etudes	50 000.00 €
Travaux sécurisation berges Berges du Neéz	42 000.00 €
Travaux d'amélioration sur les bâtiments communaux Dont bâtiments scolaires, bâtiment service technique, mise en conformité installation gaz local UJ	15 435.00 €
Acquisitions diverses Dont urnes et isolets pour doublement des bureaux de votes	7 500.00 €
Politique accessibilité dont Ad'AP et PAVE	4 456.51 €
Acquisitions terrains Pour qual de bus – avenue Rauski et autres frais de notaire	3 501.00 €
<b>TOTAL dépenses d'équipement 2021 (avec RAR)</b>	<b>442 803.69 €</b>

43

## ORIENTATIONS 2021

Projection équilibre des opérations financières

<b>TOTAL dépenses prévisionnelles à couvrir sur l'exercice 2021, dont...</b>	<b>540 134,16 €</b>
Emprunts	450 130,63 €
Emprunts SDEPA	15 531,22 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	74 472,31 €
<b>TOTAL ressources propres prévisionnelles disponibles sur 2021, dont...</b>	<b>692 768,21 €</b>
Ressources propres externes (FCTVA,TAM)	83 106,36 €
Ressources propres internes (amortissements des immobilisations)	144 000,00 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent	134 173,12 €
Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice n-1	331 488,73 €
<b>SOLDE (Dépenses à couvrir – ressources propres)</b>	<b>+ 152 634,05 €</b>

45

## ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

44

## PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

46

## PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

### Evolution de la dette 2021 – 2026

- Grâce à une **politique responsable de gestion de l'emprunt** (volume et structure de la dette) depuis plusieurs années, l'encours de la dette de la Commune poursuivra sa baisse dans les années à venir.

TABLEAU PRÉVISIONNEL DETTE (y compris prêts SDEPA)				
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2021	465 661.85	77 318.08	542 979.93	2 834 782.60
2022	459 040.99	65 416.34	524 457.33	2 375 741.61
2023	445 283.49	54 108.37	499 391.86	1 930 458.12
2024	434 271.17	43 108.46	477 379.63	1 496 186.95
2025	322 659.51	33 082.03	355 741.54	1 173 527.44
2026	258 606.14	23 633.26	282 239.40	914 921.30

47

## PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

### Aménagement cœur de ville 2021 – 2028

- Incidence budgétaire de l'acquisition via l'EPFL d'une partie des biens diocésains en cœur de ville (option portage sur 8 ans)

TABLEAU PRÉVISIONNEL COÛT Portage EPFL				
ANNÉE	ACQUISITION Section Investissement	PORTAGE EPFL Section Investissement	AUTRES FRAIS * Section fonctionnement	TOTAL
2021			3 019 €	
2022	73 080 €	11 692.80 €		84 772.80 €
2023				
2024	109 620 €	17 539.20 €		127 159.20 €
2025	109 620 €	17 539.20 €		127 159.20 €
2026	109 620 €	17 539.20 €		127 159.20 €
2027	109 620 €	17 539.20 €		127 159.20 €
2028	219 240 €	35 078.40 €		254 318.40 €

\* Remboursement à l'EPFL des charges 2020 : prime d'assurance (972 €) et taxe foncière (2047 €). Les montants de ces frais seront actualisés chaque année au regard de toutes les dépenses de l'année précédente et ajoutés en section de fonctionnement

48

## PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

### Grands projets d'investissement

#### PERSPECTIVES INVESTISSEMENTS

Période 2021-2026

Centre-ville : construire une ville apaisée	500 000 €
Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)	500 000 €
Foncier – réunification bâtiments Services Municipaux	700 000 €
Berges Neez et Gave	400 000 €
Réveil des berges	250 000 €
Pôle sportif CFP	1 500 000 €
Centre de loisirs	600 000 €
Sarrant – acquisition foncière	30 000 €
Parking Sarrant	300 000 €
Halle	600 000 €
Cœur de ville – ex Presbytère	150 000 €

49



## PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

### Investissements courants

#### PERSPECTIVES INVESTISSEMENTS

Période 2021-2026

Enfouissement réseaux SDEPA Trésarieu, Scierie, Travailleurs	157 000 €
Voierie en lien avec enfouissement réseaux SDEPA	140 000 €
Eclairage public – économie d'énergie	100 000 €
Politique énergétique dont EP	110 000 €
Cimetière	30 000 €
Bâtiments ERP	50 000 €
Chaussées coteaux / ZAC Hermann	180 000 €
Modernisation numérique – dématérialisation	45 000 €
Modernisation installations sportives	300 000 €

50

## PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

### Investissements courants

#### PERSPECTIVES INVESTISSEMENTS

Période 2021-2026

Rénovation bâtiments	450 000 €
Sanitaires Junqué et Berges	50 000 €
Rénovation voirie et chaussées	250 000 €
Abris maternelle Louis Barthou	40 000 €
Numérique - écoles	20 000 €
Economie	20 000 €
Accueil Gens du Voyage	40 000 €
Aménagement chemins de randonnées	30 000 €
Matériel, véhicules, mobilier	250 000 €

51

# PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

## Etudes et budget participatif

### PERSPECTIVES INVESTISSEMENTS

Période 2021-2026

Maison du terroir - Etudes	5 000 €
Audit environnement	15 000 €
Bâtiment Chapelle de Rousse – Etude étage	5 000 €
Assistance à Maîtrise d’Ouvrage – Budget participatif	15 000 €
Diagnostic ouvrage d’art (Ponts)	20 000 €

52

Il est proposé à l'Assemblée de débattre sur ce rapport.

J. DUFAU-POUQUET : quel est le prix de vente du Presbytère ?

M. le Maire : l'EPFL a acheté 720.000 € l'ensemble de la zone (presbytère, bâtiment UJ, terrains annexes, et une partie de l'ancienne école).

V. DUCARRE : on a un portage par l'EPFL qui génère un coût énorme. Pour une acquisition chaque année on est à 73.000 € d'investissement, le portage coûte presque 12.000 €, et 109.000 € pour la partie investissement. Cela fait un taux d'intérêt de l'ordre de 12 ou 13 %.

M. le Maire : c'est un coût de portage ce qui signifie qu'il peut être annulé à tout moment si une opération vient à avoir lieu. Notre intérêt est de conduire un projet de centre-ville rapidement pour que nous ayons une économie circulaire financière positive. Si vous parlez d'endettement, c'est une procédure de long terme. Nous sommes dans le cas d'un coût de portage qui peut s'arrêter très vite. Tout dépend de la rapidité de réalisation de cette opération.

V. DUCARRE : Vous avez planifié des montants de 50.000 € pour le pôle sportif et de 180.000 € pour le CLSH, est-ce que ces projets vont être engagés cette année, des programmes sont-ils déjà mis en place ? On souhaiterait être associés en amont sur ces programmes.

S. MALO : le CLSH nous devons tenir compte de l'existant qui n'est pas couvert par l'assurance. Nous adapterons avec les nouvelles réglementations. Nous travaillons sur le plan d'aménagement et nous avons demandé aux services de nous faire des propositions sur un outil un peu plus adapté. Bien entendu nous serons tenus par la contrainte financière. Le remboursement n'ira peut-être pas à la hauteur de nos prétentions. Une subvention pourrait être ajoutée à ce montage financier. Pour l'équipement sportif, il s'agit de mettre en concurrence un concepteur, pour avoir une mission de maîtrise d'œuvre qui va nous conduire jusqu'à l'avant-projet sommaire pour orienter les dossiers sur divers organismes susceptibles de financer.

66

M. le Maire : concernant le CLSH, j'ai décidé que le budget sera bouclé sur l'enveloppe de remboursement fixé par les assurances. Nous allons rentrer dans une période d'investissement et je ne veux pas obérer les capacités d'investissement sur un projet de reconstruction. Une enveloppe conséquente sera allouée par l'assurance. Il peut y avoir des subventions adossées. Nous serons certainement sur une logique d'attribution fonctionnelle du logement de fonction au bénéfice du centre de loisirs. J'ai fixé un cadre, qui est la négociation budgétaire avec le système d'assurance.

Pour la partie sportive, il y aura du débat participatif et citoyen.

T. LERMUSIAUX : nous rappelons juste que lorsqu'on augmente les impôts cela rend les concitoyens plus exigeants. Cela nécessite de l'humilité. Il y a tout le débat sur la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière. La taxe d'habitation disparaît, et a été présentée comme la plus inégalitaire puisqu'elle touchait tout le monde mais comme elle était soumise aux revenus il y avait beaucoup de gens exonérés avant même la réforme. La taxe foncière ne touche que les propriétaires, mais beaucoup ont de petits revenus. Cette réforme est une occasion manquée de toucher réellement la révision des bases locatives.

A Jurançon on avait la chance d'avoir un taux de taxe foncière relativement faible contrairement à d'autres communes de la même strate. C'est un levier comme un autre. Nous serons vigilants à ce que les recettes associées soient bien dépensées. Nous n'avons pas de position dogmatique sur les impôts.

Mr le Maire : sur la taxe d'habitation, j'ai porté le texte en février 2017. Maintenant je pense qu'il fallait réformer fondamentalement la loi de 1971. Les particuliers s'y retrouvent, mais nous, collectivités territoriales reconcentrés avec un pouvoir de libre administration. On est beaucoup plus dépendant des financements d'Etat, des agglomérations et des tiers, et on est moins dépendants dans nos décisions fiscales.

T. LERMUSIAUX : sur les dépenses imprévues d'assurances. Vous avez envoyé un courrier au Ministre de l'Intérieur, il y a aussi nos députés et nos sénateurs. C'est surprenant qu'eux-mêmes dénoncent un système assurantiel des collectivités, alors qu'ils ont le pouvoir de faire comme pour les particuliers, de créer un fonds de garanties. Ce droit n'est pas opposé aux collectivités locales, je pense qu'il y a un vide législatif qui pourrait être comblé facilement car il est assez consensuel.

Pour les recettes d'investissement, je voudrais plus d'explications sur l'énorme montant de dépenses d'ordres en recettes et dépenses (intégrations patrimoniales intégrations d'études).

S. MALO : la trésorerie nous a demandé d'intégrer les études des opérations des années précédentes.

T. LERMUSIAUX : Sur le centre de loisirs nous aurons un désaccord de fond même si ça va avec les perspectives annuelles en investissement.

Concernant l'EPFL, si on ne concrétise pas un projet avant 2028, le portage aura coûté plus cher qu'un emprunt classique. Nous avons intérêt à arriver à une situation le plus rapidement possible pour les finances de la Commune.

Sur les perspectives pluriannuelles d'investissement, le seul point faible, c'est qu'il faut essayer de dire année par année et avec l'étalement des travaux et s'il le faut avec les APCP. Là on ne sait pas trop dans quel ordre ça va être fait. Quand on chiffre ces investissements, au regard de nos maigres ressources, même avec un emprunt, sachant que l'emprunt a d'autres conséquences, on sera peut-être amenés à débattre de la sélection de projets. S'il faut prioriser, on veut y associer la population.

**Le débat qui constitue une étape obligatoire de la procédure budgétaire, s'est donc tenu.**

S. MALO : je remercie les personnes qui ont travaillées avec lui pour établir ce document et notamment les services généraux et financier, et plus particulièrement une personne qui a fait valoir ses droits à la retraite. Je la remercie personnellement. Je remercie aussi la nouvelle directrice financière.

Monsieur le Maire : Je vous dis l'échange que j'ai fait par mail :

« Tu m'as écrit: *"La porte de service se referme pour moi sur plus de 40 années passées au service des jurançonnais."*

Ce sont des mots discrets qui te ressemblent Geneviève!

Non elle ne se referme pas, bien au contraire. C'est une nouvelle étape !

Tu as marqué notre administration par ton sérieux, ta loyauté et ton engagement indéfectible au service de ta commune.

Tu t'es engagée comme peu d'agents pourraient le revendiquer. Tu n'as compté ni tes heures, ni ton temps. Tu as gravi tous les échelons et les grades jusqu'à la fonction d'attachée territoriale. Tu le dois à ta compétence, à ta volonté de toujours apprendre et à ton énergie.

Tu as su te remettre en cause et affronter les défis professionnels proposés

Enfin, tu as toujours été là, même dans les périodes compliquées, t'occupant de la commune comme tu l'as fait avec les tiens, toujours avec la même abnégation.

Je te souhaite une très bonne et longue retraite. Nous ne manquerons de marquer ce départ quand les temps seront devenus plus appropriés.

Je sais que nous continuerons à échanger lorsque nous nous croiserons sur le marché.

Nous savons toutes et tous, **CE QUE NOUS TE DEVONS!**

En mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, je te remercie... Jurançon te remercie.

Avec toute mon amitié fidèle».

Monsieur le Maire accueille Mme Hélène HAU la nouvelle Directrice Financière de la Commune.

Déclaration de Monsieur le Maire sur les Orientations Budgétaires 2021 :

« Avec cette période si particulière, la construction d'un budget est un défi de tous les instants. Celui-ci ne déroge pas à la règle. Avant d'aller plus loin dans mon propos, je souhaite saluer le travail de Mme Geneviève Narbate qui fait valoir ses droits à la retraite après avoir œuvré pendant près de 40 ans au sein de nos services. Ce dernier budget est aussi le sien. J'ai également le plaisir d'accueillir Mme Hélène Hau qui vient de rejoindre le service financier de la commune. Je lui souhaite la bienvenue.

Oui, c'est une période compliquée ! Les règles changent, évoluent. À cet égard, un regard trop rapide pourrait laisser croire que la période COVID est favorable aux économies. C'est faux ! D'une part, des charges au caractère incompressible comme la masse salariale, près des 2/3, mais également le coût global du COVID (plus de 170 000 euros) ont fortement impacté nos comptes, comme cela ressort dans le CA. En outre, les frais de maintenance et d'entretien sont également plus importants. Il a fallu s'adapter. Dans le même temps, nous avons soutenu notre tissu associatif, nos entreprises. Nous avons participé à cet effort de solidarité vis-à-vis de nos concitoyens et nous poursuivons dans cette voie. Nous en mesurons toute l'importance en espérant un futur retour à la normalité

La réorganisation fonctionnelle opérée au cours des années antérieures, nous en bénéficierons dès la prochaine année. Je ne cesse de le rappeler, nous sommes une commune pauvre et devons donc gérer avec sérieux et parcimonie. Et dans le même temps, nous devons engager les chantiers qui lui sont indispensables pour l'avenir, en cherchant les collaborations nécessaires en termes d'efficacité.

Je ne minimise pas les difficultés. Comme je le rappelais, nous évoluons dans des champs d'incertitude (épisodes climatiques, COVID, bouleversement législatif...etc). Cette année,

nous sommes conduits à être notre propre assureur sur une partie de nos risques d'assurance. En cause, le désengagement de la SMACL et plus largement des assureurs, en raison notamment des épisodes climatiques. Une analyse pourtant fallacieuse de leur part car le risque communal est faible et surtout largement couvert par le fond de garantie des catastrophes naturelles. C'est ainsi ! Notre conseil en assurance nous l'a confirmé. J'ai écrit au Ministre de l'intérieur à cet égard, afin d'attirer son attention sur ce problème. Tout cela nous conduit à provisionner en conséquence. Et nous devons faire face à des incertitudes relatives à nos bases fiscales (notamment une baisse pour cette année amputant nos recettes), ou à des évolutions qui alourdissent nos charges, comme la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans. Nous devons adapter notre fiscalité qui restera parmi les plus basses de l'agglomération. Notre gestion financière se veut sérieuse et courageuse. La confiance dont nous témoignent tant le Trésor public que la DGFIP avec la signature d'un contrat de progrès en est le meilleur témoignage. La commune présente des ratios de solvabilité, de liquidité, de maîtrise de la dette et de notre faible niveau des impôts que beaucoup peuvent lui envier tant au niveau national ou départemental. Ce que j'appelle le cercle vertueux !

Notre situation financière est saine mais il convient de demeurer vigilant. Notre endettement est maîtrisé, ce qui sera un atout quand viendra l'heure d'engager des investissements et que le recours à l'emprunt en sera un des moteurs.

Vous noterez que nous ne sombrons pas dans la facilité de certains, notamment sur l'impôt, mais nous saurons nous adapter et il n'est pas impossible que nous utilisions des décisions modificatives pour nous adapter dans le temps de l'annualité budgétaire. Ce budget le permet !

Enfin notre ambitieux plan pluriannuel qui vous est communiqué (plusieurs millions d'euros) traduit notre forte volonté d'échelonner les investissements dans le temps. D'abord, reconstruire le centre de loisirs comme nous l'avons indiqué dans notre programme électoral, dès cette année. Nous le ferons sur la base de la négociation engagée avec les assureurs afin de ne pas amputer nos marges de manœuvre ultérieures en termes d'investissements. Nous le ferons dans la logique des échanges engagés avec les services sur l'adéquation des besoins futurs.

Nous allons démarrer la programmation du cœur de ville : un préalable... le phasage du transfert de l'UJ et de l'aménagement des berges. Il faudra gérer cette phase transitoire. C'est l'objectif de la convention précaire de location que nous passons dans ce conseil municipal. Il y aura la phase préalable de concertation et d'études pour l'UJ et l'aménagement des berges. Ce budget en tient compte. Cette méthode a fait la démonstration de son efficacité. Quant à la maison Saint Anne, de récents échanges avec l'évêché nous laissent augurer une solution prochaine.

A cet égard, cette période sera aussi l'occasion de l'engagement de débats sur ces sujets. Nous sommes conscients des débats et changements sociétaux qui s'opèrent et de la volonté citoyenne qui peut s'exprimer. Ce dans le cadre du mandat que les électeurs nous ont confié, sur la base de nos promesses et de nos engagements. Vous en trouverez les traductions budgétaires, ils sont les marqueurs de notre action publique.

Vous avez été associés à plusieurs groupes de travail consultatifs ou à des commissions dans les domaines de l'environnement, la santé, l'égalité H/F ou la jeunesse. Ces échanges ont été très riches. Cette période a vu :

- le lancement de l'audit environnemental et ses préconisations avec les services de l'Université ;
- le travail du Comité consultatif santé avec l'adhésion récente au réseau des villes santé de l'OMS ou encore une gestion collaborative de la crise sanitaire ;
- les débuts du Comité Consultatif des jeunes, pour y accueillir une démarche participative de nos jeunes ;
- Nous allons aborder les préconisations pour une ville apaisée, qui sait partager son espace et fait du respect de l'autre la clef de son vivre-ensemble. Très prochainement, nous aurons l'occasion d'approfondir ces réflexions.

L'égalité H/F a été déclarée grande cause nationale du quinquennat. Elle nous impose une mobilisation de tous, notamment en matière professionnelle. L'égalité femmes homme, la lutte contre les violences, ces choix progressistes, vont se traduire budgétairement par notre engagement en tant qu'employeur. Nous accompagnerons les réflexions ainsi que les propositions citoyennes de ce début de mois de mars 2021. L'égalité H/F a été déclarée grande cause nationale. Elle impose une mobilisation de tous, notamment en matière professionnelle.

Au niveau de la commune, nous nous sommes fixés comme objectifs de réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et de lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Une grande majorité de nos agents sont des femmes. Elles sont le plus souvent touchées par la précarité et le temps partiel et leurs carrières, plafonnées ou bloquées... Cela se traduit par des retraites inférieures y compris pour des agents de la fonction publique. De la formation à la vie professionnelle ou en société, les stéréotypes renforcent les inégalités. Nous prenons en compte ces besoins d'évolution des droits humains.

Le 5 mars 2021, à l'atelier du Neez, s'est tenue une réunion afin d'établir un diagnostic sur les questions d'égalité femmes-hommes, violences intrafamiliales. 25 personnes ont répondu favorablement à cette première réunion afin d'établir un relevé de la situation de la commune de Jurançon quant à l'Egalité femmes-Hommes et aux violences faites aux enfants, femmes et hommes. Un grand merci à chacune et chacun pour leur disponibilité ainsi qu'aux services de la commune pour leur aide précieuse.

J'ai rappelé la priorité de la mandature qui sera apportée à ce dossier par la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel. Nous nous associerons au projet qui pourra être déployé sur l'Agglo, tout en entreprenant des actions communales très spécifiques au cours de la mandature, visant une démarche progressiste en la matière. Nous signerons la Charte pour l'Egalité de l'Europe. Comme dans d'autres domaines, des réponses concrètes tant sur le sujet de l'égalité femmes-hommes que de celui des violences seront d'abord recherchées !

Cette période de crise voit notre volonté de conforter notre tissu économique, et notamment artisanal et agricole. Le sondage réalisé va nous engager et nous guider dans notre action de proximité. Le magasin éphémère des vigneronnes que nous avons soutenu a fait la preuve de son utilité. Il sera renouvelé. Il nous encourage sur une stratégie de plus long terme, le département y serait favorable, les indépendants également. La délibération de la zone montagne montre également notre volonté commune de soutenir cette agriculture de proximité. J'en profite pour souhaiter un prompt rétablissement à Mme Laban.

Nous sommes également pilote dans notre agrément du Réseau des Villes Santé de l'OMS. Cela aura un impact budgétaire mais nous voulons signifier que la santé doit demeurer un acte fort des exécutifs locaux, au-delà de la crise sanitaire. Elle doit rester partagée par tous. Nous prendrons des initiatives prochainement. Nous en avons également pris continuerons de prendre sur les questions relatives au bien-être animal.

Cette action s'inscrit dans le court, mais aussi dans le moyen terme. La présentation en commission des objectifs de la politique jeunesse, dans la continuité des travaux initiés lors de la réunion de janvier s'inscrit dans ce cadre. Le lancement du comité consultatif jeunesse le 17 mars l'illustre.

Enfin, la motion relative au logement en est un autre exemple. Ce travail dépasse les simples clivages municipaux. Il démontre l'importance que nous accordons au logement clef de voûte de la pérennité de nos écoles

Enfin, en matière de solidarité, dans la continuité de ce que je viens d'évoquer, nous remodelons notre travail de solidarité et notre action sociale de proximité par le CCAS, en finalisant des nouvelles priorités, là aussi autour des jeunes, de la santé, la prévention sanitaire, et du combat contre la paupérisation d'une partie de la société. Nous ne laisserons personne au bord de la route et toutes les décisions sont prises avec cette conscience d'œuvrer contre la paupérisation.

A l'écart du bruit et de la fureur des réseaux sociaux où tout est simple et facile, nous poursuivons avec modestie et motivation ... Sereinement ! ».

## 8. Atelier du Neez : grille tarifaire 2021

Rapporteur : Christine SABROU

Par délibération n°2016-59, le Conseil Municipal de Jurançon avait défini une grille tarifaire pour les spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle de l'Atelier du Neez, en concertation avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et conformément aux dispositions de la convention partenariale entre l'EPCI et la Commune de Jurançon.

Depuis l'ouverture de la salle de spectacle en 2016, les tarifs sont restés inchangés, ainsi que le système d'abonnement (3 types d'abonnements jusqu'ici disponibles).

Lors de la commission mixte «Finance, Sport, Culture, Affaires scolaires » du 4 mars 2021, il a été fait état :

- d'une légitimité à revaloriser la grille tarifaire de l'Atelier du Neez, au regard des tarifs pratiqués sur le territoire par d'autres salles de spectacles qui proposent une offre culturelle comparable à celle déployée à Jurançon
- du manque de visibilité réel pour la saison prochaine, sur les conditions d'ouverture au public des salles de spectacle, du fait avec l'épidémie de COVID, et des risques majeurs d'annulation de certaines dates, fragilisant le système d'abonnement pour la saison 2021-2022
- des évolutions des pratiques des spectateurs (achat majoritairement via la billetterie en ligne et pour un spectacle à la fois).

Au regard de ces constats, la grille tarifaire suivante, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021, a été discutée :

TARIF PLEIN spectacle à l'unité	16 €
TARIF REDUIT spectacle à l'unité Bénéficiaires sur justificatifs : demandeurs d'emploi, étudiants et – de 18 ans ; CE ; bénéficiaire du RSA, groupe de 10 personnes et plus	11 €
TARIF -12 ans – spectacle à l'unité	7€
ABONNEMENT 3 spectacles	36 €

A noter : certains spectacles inclus dans la programmation culturelle de l'Atelier du Neez sont co-organisés avec des partenaires associatifs locaux, qui restent libres de fixer des tarifs différents de ceux mentionnés dans la grille tarifaire ci-dessus.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- de valider la grille tarifaire ci-dessus, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour tous les spectacles intégrés dans la programmation culturelle de l'Atelier du Neez, hors co-organisations,

- de suspendre exceptionnellement, pour la durée de la saison 2021-2022, la possibilité de souscrire un abonnement « 5 spectacles » ou un abonnement « saison », en raison des incertitudes liées à la crise du COVID19.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **approuve la grille tarifaire ci-dessus, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour tous les spectacles intégrés dans la programmation culturelle de l'Atelier du Neez, hors co-organisations,**
- **suspend exceptionnellement, pour la durée de la saison 2021-2022, la possibilité de souscrire un abonnement « 5 spectacles » ou un abonnement « saison », en raison des incertitudes liées à la crise du COVID19.**

#### **9. Engagement Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS : adoption de la stratégie des Villes-Santé 2020-203**

Rapporteur : Pierre HAMELIN

P. HAMELIN : je souhaite remercier le Comité des Villes-Santé de l'OMS qui est la cheville ouvrière sur le projet de Jurançon. Nous avons pris cet engagement en juin 2020 avec un calendrier qui a été tenu. Dans le cadre d'une démarche participative c'est important de tenir ses engagements.

La Commune de Jurançon a souhaité présenter sa candidature afin d'adhérer au Réseau Français des Villes-Santé (RFVS) de l'Organisation Mondiale de la Santé. La demande d'adhésion a été acceptée par le Conseil d'Administration du Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS en date du 10 mars 2021.

Le Conseil Municipal, est donc appelé à se prononcer sur l'adhésion de la Commune :

- au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS,
- à la déclaration des Villes-Santé en vigueur (à ce jour le Consensus de Copenhague),
- à la stratégie 2020-2030 du RFVS.

L'assemblée procédera à la désignation du binôme élu(e) et technicien de Jurançon, officiellement référent pour le RFVS.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

P. HAMELIN : Jurançon réalise une première en Béarn, et rejoint des villes beaucoup plus importantes telles que Bordeaux, Montpellier, La Rochelle, Limoges, Biarritz... Notre objectif et notre ambition est de faire œuvre utile sur des sujets extrêmement concrets et de ne pas oublier en cette période les autres problèmes de santé. Il y aura notamment un projet important autour du « sport/santé » avec les intervenants qualifiés au niveau départemental. La santé commence par la prévention, et des actions de prévention seront mises en évidence et de manières concrètes.

Monsieur le Maire : concernant le centre de vaccination, nous avons fait un travail préalable depuis 15 jours. Nous sommes néanmoins confrontés au problème d'absence de responsabilité civile et pénale de la Commune. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas nous engager. J'en ai informé Monsieur le Préfet.



**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **approuve l'adhésion de la Commune au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS,**
- **approuve l'adhésion à la déclaration des Villes-Santé en vigueur (à ce jour le Consensus de Copenhague),**
- **approuve l'adhésion à la stratégie 2020-2030 du RFVS,**
- **et désigne en tant que binôme élu/technicien Monsieur Pierre HAMELIN (Adjoint au Maire), et la directrice du CCAS.**

#### **10. Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées : convention**

Rapporteur : Pierre HAMELIN

L'AUDAP est un outil d'ingénierie partenarial (sous forme d'une association Loi 1901), dont les membres sont majoritairement des Collectivités Territoriales et auquel participe également l'Etat. Les membres déterminent ses missions et décident chaque année d'un programme partenarial d'activités.

Les membres de l'AUDAP missionnent l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées pour participer à la définition des politiques publiques d'aménagement et de développement ainsi qu'à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés (article L 121-3 du Code de l'Urbanisme).

Ainsi, le Syndicat Mixte du Grand Pau associe-t-il l'Agence d'Urbanisme à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées l'associe à son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Dans le PLUi de l'agglomération paloise, le centre-ville de Jurançon est identifié comme une polarité structurante de la trame urbaine de l'agglomération. Le secteur de l'Hôtel de ville (« îlot Presbytère ») en particulier a connu récemment des mutations foncières invitant la Commune de Jurançon à réfléchir à une politique de renforcement de la polarité inscrite dans le PLUi.

Compte tenu de ce contexte et de ces éléments d'opportunité, la Commune de Jurançon a souhaité bénéficier d'un soutien ponctuel de l'Agence d'Urbanisme pour l'accompagner dans la définition d'une politique d'aménagement de ce secteur, dans un souci d'approche intégrée.

Compte-tenu également que cette convention relève d'un caractère exceptionnel non-renouvelable et qu'elle s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des missions qui sont confiées à l'AUDAP sur la planification urbaine de l'agglomération paloise, l'Agence d'Urbanisme a accepté de répondre favorablement à cette sollicitation qui s'articule avec les enjeux définis dans le PLUi.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **approuve les termes de la convention,**
- **et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

**11. Appel à projets lancé par le Département pour soutenir la réalisation des études et des travaux concourant à la mise en œuvre d'une politique cyclable** : candidature de la Commune  
Rapporteur : Pierre HAMELIN

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a lancé un appel à projets pour soutenir la réalisation des études et des travaux concourant à la réalisation des schémas locaux cyclables.

- Phase 1 : étude / Mars 2021  
70% de la dépense HT avec une assiette de dépenses éligibles plafonnée à 30 000 €.
- Phase 2 : travaux / Octobre 2021  
20% de la dépense HT.

Le dépôt d'un dossier en phase 1 conditionne la candidature pour la phase 2

Dans le cadre de cet appel à projets, le Département encourage à des réponses concertées et groupées entre les communes.

En parallèle, le Plan Vélo annexé au Plan de Déplacements Urbains, définissant les grandes liaisons à aménager, nécessite que des schémas de secteur, plus opérationnels, soient réalisés pour traiter les enjeux des mobilités durables à l'échelle périurbaine et rurale.

Dans le cadre d'une délégation de Maîtrise d'Ouvrage, le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilité (SMPBPM) peut assurer pour le compte des communes intéressées, une réponse groupée pour la réalisation des études.

La participation de chaque commune aux dépenses concernées sera calculée proportionnellement au niveau de précision attendu du schéma local cyclable ou du linéaire de voirie concerné par les études de maîtrise d'œuvre.

A cet effet, une convention sera établie pour la réalisation des schémas locaux ou des études de maîtrise d'œuvre.

A ce stade, il est envisagé cinq réponses groupées :

- Laroin, Gan, Jurançon, Bosdarros, Gelos,
- Artigueloutan, Sendets, Ousse, Lée, Idron,
- Montardon, Sauvagnon, Serres-Castet, Navailles-Angos,
- Meillon, Aressy, Bizanos,
- Pau, Billère, Lons, Lescar, Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Considérant l'opportunité de répondre à l'appel à projets « Définition et mise en œuvre de politiques cyclables de proximité », lancé par le Département des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 janvier 2021, du comité syndical de Pau Béarn Pyrénées Mobilités, approuvant le Plan de Déplacements Urbains 2020-2030,

Il est proposé au conseil municipal :

- de déposer la candidature de la Commune dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département pour soutenir la réalisation des études et des travaux concourant à la mise en œuvre d'une politique cyclable,
- de donner mandat au président du syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités pour

déposer la candidature au nom du secteur « Laroin, Gan, Jurançon, Bosdarros, Gelos »,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents dont les conventions nécessaires et à engager les démarches permettant l'exécution de la présente délibération.

P. HAMELIN : nous avons exprimé deux priorités pour Jurançon : le projet d'une ville et d'un centre-ville plus apaisé en se saisissant des enjeux de mobilité durable, en élaborant une feuille de route sur plusieurs années pour développer une politique cyclable, et de disposer d'aménagements sécurisés permettant d'encourager la pratique du vélo mais aussi la mise en place de services comme une station vélo. L'idée est de profiter de notre situation au croisement de la voie verte Gan/Soubacq qui rejoint la vélo-route de l'Atlantique à la Méditerranée qui passe sur notre Commune sur les berges du Gave. A partir de ces 2 axes structurants, déployer un schéma cyclable qui intéresse Jurançon avec les priorités du schéma cyclable de l'Agglomération. Le second cycle de projet, en lien avec le Département, est d'étudier la boucle routière des coteaux de plus en plus fréquentée.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **approuve le dépôt de la candidature de la Commune dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département pour soutenir la réalisation des études et des travaux concourant à la mise en œuvre d'une politique cyclable,**
- **donne mandat au président du syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités pour déposer la candidature au nom du secteur « Laroin, Gan, Jurançon, Bosdarros, Gelos »,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents dont les conventions nécessaires et à engager les démarches permettant l'exécution de la présente délibération.**

## **12. Mise à disposition de locaux communaux au profit de l'association Union Jurançonnaise : convention** **Rapporteur : Robert LOUSTAU**

Il est proposé à l'assemblée un projet de convention dont l'objet est la mise à disposition d'un local communal situé au n°1 et 3 rue de Borja à Jurançon, au profit de l'association Union Jurançonnaise.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur le principe de la mise à disposition ainsi que sur les conditions encadrant l'utilisation de ce local.

La convention sera établie pour une durée de trois ans.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **approuve les termes de la convention de mise à disposition au profit de l'association Union Jurançonnaise,**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

### **13. Convention de mise à disposition portant occupation temporaire du domaine communal à SARL La commanderie**

Rapporteur : Marie-Noëlle DUPARCQ

Dans sa séance du 6 juillet 2020, la Commune de Jurançon a délibéré sur la mise à disposition temporaire et gracieuse d'une partie de la parcelle BH 313 au profit de la Commanderie du Jurançon.

La convention étant échuë, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider le renouvellement de la convention de mise à disposition temporaire et gracieuse d'une partie de la parcelle BH 313 au profit de la SARL La Commanderie du Jurançon dans les conditions fixées dans la convention annexée,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **valide le renouvellement de la convention de mise à disposition temporaire et gracieuse d'une partie de la parcelle BH 313 au profit de la SARL La Commanderie du Jurançon dans les conditions fixées dans la convention,**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

### **14. ENEDIS – renouvellement ligne électrique basse tension souterraine (400 volts) 16 rue Eugène Pichon 64110 JURANÇON**

Rapporteur : Pierre HAMELIN

ENEDIS prévoit des travaux afin d'améliorer la qualité de desserte et l'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la commune de Jurançon.

La commune propriétaire de la parcelle AK 0246 située 16 rue Eugène Pichon à Jurançon, doit accorder à ENEDIS un droit de servitude pour :

- La pose d'une borne REMBT 300 à poser contre mur parcelle AK 246, (2)\*
- La pose d'une borne REMBT 300 à poser contre mur parcelle AK 246, (6)\*
- La pose d'une borne REMBT 300 à poser contre le mur en domaine public, (7)\*
- La pose d'un coffret ECP 3D, (5)\*
- La pose d'une colonne SPCM, (5a)\*
- La réalisation des raccordements de ces équipements.
- La dépose d'un boîtier de dérivation métal (B)\*
- L'abandon d'un coffret colonne (A)\*.

*\* points de repères sur le plan joint.*

Cette servitude permettra à ENEDIS de faire pénétrer sur la propriété, ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

ENEDIS veillera à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui existant avant son intervention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de valider les termes de la convention de servitude proposée,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **valide les termes de la convention de servitude proposée,**
- **et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

## **15. Demande de classement partiel de la Commune en zone de montagne**

Rapporteur : Henri LAPOUBLE-LAPLACE

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des critères de classement des communes ou partie de commune en zone de montagne.

Considérant :

- La topographie accidentée et les fortes pentes qui caractérisent la commune.
- La vulnérabilité des élevages dans ces zones de coteaux déjà fragilisés par les crises économiques subies par les filières.
- L'importance dans ces zones de coteaux de cette indemnité pour les élevages impactés de manière frontale par la réforme de la PAC (convergence, disparition de la PHAE..).
- L'importance du maintien de l'activité d'élevage dans ces zones accidentées tant en terme économique que d'aménagement foncier et paysager.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation une demande de classement de la commune en zone de montagne et de pouvoir procéder à la mise en œuvre de la procédure et des études préalables à ce classement.

Mme LABAN a œuvré pour cette question. L'ensemble du Conseil Municipal lui souhaite un prompt rétablissement.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation une demande de classement de la commune en zone de montagne et de pouvoir procéder à la mise en œuvre de la procédure et des études préalables à ce classement.**

## **16. Actualisation du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 prévoit que l'assemblée délibérante crée les emplois au sein des collectivités territoriale en fonction des besoins.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail (postes vacants, besoins nouveaux, stagiairisation de contractuels occupant un poste permanent), Il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants :

- 2 postes à temps complet sur le cadre d'emplois d'adjoint technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les créations de postes présentés ci-dessus,
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **approuve les créations de postes présentés ci-dessus,**
- **modifie le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

#### **17. Lutte contre la précarisation de l'emploi féminin : actualisation du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 prévoit que l'assemblée délibérante crée les emplois au sein des collectivités territoriale en fonction des besoins.

Pour tenir compte de ces besoins et afin de lutter contre la précarisation des agents féminins occupant des postes permanents en qualité de contractuels, il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 14/35<sup>ème</sup> d'un temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Monsieur le Maire : c'est un geste extrêmement concret que nous entendons faire sur notre politique salariale. En tant qu'employeur nous devons donner l'exemple. Majoritairement, on précarise l'emploi public. Ce sont des personnes méritantes qui ont eu un parcours précaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les créations de postes présentés ci-dessus,
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **approuve les créations de postes présentés ci-dessus,**
- **approuve la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

**18. Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : Rapport d'Observations de la  
Chambre Régionale des Comptes  
Rapporteur : Monsieur le Maire**

La Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine a arrêté ses observations définitives sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) depuis l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des Juridictions Financières, ce rapport d'observations a été communiqué par l'exécutif à son assemblée délibérante qui s'est tenue le 28 janvier 2021.

Il est donc présenté à l'assemblée municipale en application des dispositions de l'article L.243-8 II.

T. LERMUSIAUX : Il y aurait beaucoup à dire sur ce rapport, l'essentiel des remarques nécessite le débat démocratique au sein du Conseil Communautaire et pas forcément au sein du Conseil Municipal. Un commentaire en revanche en lien avec les échanges que nous avons eu lors du dernier conseil municipal sur notre relation avec l'Agglomération et sa façon de phagocyter la créativité et le travail du reste des communes. Le point qui est longuement développer c'est que l'es vice-présidents de l'agglomération n'ont pas de réelles délégations de fonctions. La CRC s'interroge sur légitimité de l'indemnité. Cela va au-delà et pose un vrai problème démocratique. On a un Président de l'Agglomération qui dans le cadre de ses fonctions nationales se présente souvent comme un Girondin car partisan d'une plus grande décentralisation, et dans les questions d'agglomération, il concentre tous les pouvoirs et les vice-présidents et en particulier les maires pourraient insuffler des dynamiques périphériques et pas uniquement centré sur une ville cœur qui ne pèse même plus 50 % de la population. On espère que vous porterez ces réflexions et que les vice-présidents d'agglomération feront comprendre que ça ne peut pas continuer comme cela.

Monsieur le Maire : Ce qu'on ne peut pas retirer à cette agglomération, c'est qu'elle est globalement saine financièrement. C'est un vrai débat. Nous avons un problème de dimension d'agglomération. Je pense qu'une des difficultés c'est qu'elle est insuffisante en taille.

**Le Conseil Municipal prend acte du relevé d'observations définitives sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.**

**19. Décisions prises par le Maire, en vertu de la délégation de compétence lui ayant  
été donnée par délibération du Conseil Municipal n°2020-20 du 7 juin 2020**

Rapporteur : Francis TISNE

Conformément à l'article L.2122-22 et de l'article L 21-22-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des compétences déléguées par le Conseil Municipal par délibération n°2020-20 du 7 Juin 2020, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-après présentées.**

## MARCHES PUBLICS 2021

<u>MARCHES</u> n°	<u>DECISIONS</u> n°	<u>Signé le</u>	<u>FOURNITURES ET SERVICES :</u>	<u>ENTREPRISES</u>	<u>DUREE</u>	<u>MONTANT H.T.</u>
2020-07	2020-16	29,12,2020	ASSURANCES : LOT 5 : Flotte auto et risques annexes	MMA - Cabinet BIRADE/CALVET - 3 rue du Pressoir - 64140 BILLERE	6 ANS	20293,15 € TTAC/AN
2021-01	2021-01	23,02,2020	FOURNITURE DE PLANTES ANNUELLES ET BISANNUELLES POUR 2021	ETS FANFELLE GAUSSENS - 43 rue Eugène Daure 64110 GELOS	1 AN	2 550,55 € H.T./AN



## QUESTION DU GROUPE D'OPPOSITION

- **Suite à notre entretien avec Monsieur TISNE mi-janvier sur les formations où en est le dossier ?**

Suite à notre réunion, les services ont interrogé les organismes de formation en date du 15/02/2021. Une réponse partielle nous a été faite en date du 17/02. A ce jour, nous restons dans l'attente de précision d'un potentiel intervenant.

Dès que nous aurons toutes les réponses, nous espérons mettre en place un agenda des formations.

- **Quel est le délai de réponse aux courriers reçus par la Commune ?**

Mr le Maire : quel est le sens de la question ?

J. DUFAU : Plusieurs courriers sont restés sans réponse.

Mr le Maire : vous me parlez certainement du courrier de l'AMAP. J'ai effectivement mis un peu de temps mais cette association a rendez-vous cette semaine.

- **Quel avenir pour l'école Jean Moulin**

Mr le Maire : est-ce que ce soir vous me dites qu'il faut faire un système unité laïque.

V. DUCARRE : je n'ai pas la réponse. Il faut au moins se mettre autour de la table avec les associations de parents d'élèves, les directeurs d'écoles, pour éviter de subir ce que l'on subit depuis 3 ans dans cette école. Le DASEN gratte petit à petit et on subit les choses. Nous devons établir une stratégie. Deux classes ont été fermées en 3 ans, plus le maître de plus de maître que de classe, plus l'accueil de très petites sections. Il faut casser cette spirale.

I. DUCOLONER : nous travaillons avec les 4 directeurs d'écoles, il a été dit la semaine dernière aux parents d'élèves que nous attendons leur proposition de date pour une réunion avec les parents d'élèves Jean Moulin.

M. le Maire : Je n'ai pas d'opposition au système unifié. Pour la municipalité c'est le plus simple. On sait très bien que les problèmes ne sont pas là. En cas d'unification du système laïque vous aurez une évasion vers l'école privée. Actuellement nous sommes confrontés à un changement sociologique qui touche aussi Louis Barthou. Nous avons un problème lié au logement. La cartographie scolaire est effectivement âgée, mais s'il y a une rénovation des quartiers elle répondra également à un besoin important. Lorsque nous avons voulu proposer du bilinguisme occitan, nous l'avons proposé à Jean Moulin, ça a été un échec car les gens n'ont pas voulu aller à Jean Moulin. Je suis pour la défense de l'école laïque mais l'école unifiée est d'une très très grande complexité. Louis Barthou va être confronté aux mêmes types de problèmes, accentués par des bâtiments d'un autre temps. Le débat qui doit avoir lieu c'est une vision de l'école publique laïque sur les 50 prochaines années. Je sais également la volonté du DASEN mais je serai également très vigilant.

V. DUCARRE : mon propos n'est pas une position dogmatique, c'est de poser les choses, une école qui perd 2 classes en 3 ans c'est terrible pour le moral et pour le quartier. Quelle que soit la réponse posons au moins les choses pour essayer d'engager une dynamique qui ne soit pas une dynamique compliquée.

- **SMEP : Changement de prestataire difficultés pour joindre Suez suite à facture de clôture.**

Cette question sera transmise au SMEP pour traitement.

- **Aide aux étudiants et SDF dans le cadre du Covid ?**

M. le Maire : nous répondrons aux besoins en matière de demande d'aide. Pour les étudiants, il faut tout d'abord identifier les étudiants. Nous avons une proposition du Président de l'épicerie sociale concernant le soutien aux étudiants. Nous allons étudier cette

possibilité. Les CROUS sont également à leur disposition pour les aider en cas de problèmes.

- **Point sur les réunions jeunesse et égalité femmes hommes. Quelles actions à venir ?**  
Suite à la réunion du 4 mars un compte-rendu a été établi. Nous avons pris contact avec les services de l'agglomération. Un maillage va être mis en place avec les acteurs sociaux. Une communication va être engagée.  
A. DUFFAU : Depuis la réunion de la commission Jeunesse, il y a eu le conseil des jeunes. Cette réunion s'est bien passée. Je revois ces jeunes d'ici un mois pour sélectionner les différents projets. La permanence de la mission locale va pouvoir démarrer. Je commence à travailler sur le projet de débat participatif. Enfin, je travaille sur le projet pédagogique pour la jeunesse en lien avec les animaux et l'environnement. Dans ce cadre j'ai rencontré dernièrement Monsieur POLET pour le projet sur les abeilles.
- **Lidl: point sur les travaux qui interpellent bon nombre de personne**  
S. MALO : deux natures de travaux ont été autorisés. Une déclaration préalable pour les travaux de génie civil sur le coteau et une autorisation de permis de construire pour la reconstruction des réserves qui ont été détruites par l'affaissement. Pour le moment les seuls travaux en cours sont des travaux liés au confortement des coteaux. Ces travaux nécessitent des suggestions de mise en œuvre. C'est-à-dire que pour réaliser les travaux définitifs, il faut faire des travaux provisoires. Les pistes tracées et les enrochements et les drainages effectués vont permettre de réaliser des travaux définitifs.  
M. le Maire : il n'y a aucune espèce protégée sur ce flanc de coteau. Il y aura replantation des espèces.  
T. LERMUSIAUX : nous restons vigilant sur les travaux réalisés. Il serait intéressant de suggérer que Lidl ne peut pas se contenter de dire qu'il replante des arbres car le coût de ces travaux en termes de pollution de la planète en termes de déplacement propre. C'est ce qu'on ne veut plus voir. Lidl ne peut pas se dégager de sa responsabilité sociétale et environnementale sur ce chantier.
- **Abattage d'arbres début chemin du Bourdieu ? Devenir de cette parcelle**  
F. TISNE : je rappelle qu'il s'agit d'une parcelle privée classée zone naturelle inconstructible. Le propriétaire a fait l'objet d'une mise en demeure de la commune pour réaliser des travaux de coupe et de sécurisation en bordure car il y avait un réel danger pour la circulation. Le propriétaire a fait une déclaration de chantier d'exploitation forestière. La coupe a eu lieu. Cette parcelle va être repeuplée par une régénération naturelle. Elle ne fait l'objet d'aucun projet de construction. La nature va reprendre ses droits.
- **Battues : les chasseurs pourraient-ils prévenir les riverains des jours de battue mais surtout de leur passage dans les différentes propriétés privées**  
M. Le Maire : nous allons faire un appel au règlement.  
H. LAPOUBLE : normalement un SMS est envoyé aux propriétaires.  
B. BOURG : ce n'est pas le cas partout.  
A. DUFFAU : si votre propriété n'est pas clôturée, le chasseur a le droit d'y pénétrer pour récupérer ses chiens. Ils doivent passer non armés.
- **Éclairage nocturne : de plus en plus de villes l'éteignent entre 23h30 et 5h30. Ce sujet a été souvent évoqué mais où en est la réalisation ?**  
F. TISNE : suite à un entretien avec le SDEPA, la question de l'éclairage public a été posée. Le SDEPA nous a indiqué que l'extinction de l'éclairage public entre 30 h 30 et 5 h 30 est une action non réglementaire et ne sera pas faite par le SDEPA. Sur les communes où cela est fait, c'est le Maire qui en prend l'entière responsabilité. Le SDEPA peut baisser la luminosité par point d'éclairage.

J'ai demandé une étude technique et financière sur 3 axes de circulation très importants qui traversent le centre de la Commune (O. Laprune, Gal de Gaulle et G. Cambot). Une proposition de réglage de l'éclairage va être faite. On prendra ensuite à décision.

D. BARNEIX : sur les coteaux, est-ce la même réglementation ?

M. le Maire : Sur les coteaux, ce qui est important c'est le regard au ciel. On se bat pour limiter les points lumineux. Ma position est simple, c'est une ville entre Gan et Laroin qui beaucoup moins exposée à la luminosité. Sur la ville je baisserai l'intensité des points lumineux. Sur les coteaux, je garderai une non intensité lumineuse. Il faudra réfléchir sur leur intensité.

- **Calendrier des initiatives « festives et culturelles » prévues jusqu'en octobre si la situation sanitaire le permet ?**

Ch. SABROU : certaines dates pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

- 25/04 opération de nettoyage des berges,
- 30/05 bourse aux vélos,
- 19/06 fête des familles sur les berges,
- 9/07 marché des producteurs de pays,
- 16,17,18/07 fêtes de Chapelle de Rousse,
- 13, 14 et 15/08 fêtes patronales,
- 27/08 espace gourmand,
- 4/09 forum des associations,
- 19/07 culture urbaine,
- 17/10 fête du terroir et fête de la liberté,
- 17 et 18/12 féeries de Noël.

Parallèlement à ce programme, nous étudions des animations à destination de tout public basés sur le plein air et le bien vivre à distance. Cela peut se traduire par des séances de relaxation, de yoga, de danse, de réveil tonique le dimanche matin.

Concernant l'atelier du Nééz, la majorité des spectacles ont été reprogrammés pour la rentrée 2021 et la saison 2022 en accord avec la CDA PBP. Notre démarche a été de soutenir le monde culturel en permettant aux artistes de revenir se produire ultérieurement à l'Atelier du Nééz. Nous travaillons avec l'agglomération sur un programme d'actions culturelle autour des spectacles en milieu scolaire.

Parmi les nouveautés, à chapelle de rousse mi-septembre un concert quintet à cordes et clarinettes sera envisagé.

Le mois de novembre a été choisi pour lutter contre la maltraitance. Le titre serait « histoire d'une femmes ».

Nous n'avons jamais cessé de travaillé.

M. Le Maire : nous l'avons préparé et budgétisé, mais en tout état de cause je serai vigilant. Si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, je m'opposerai à ce qu'il y ait réouverture des installations.

- **5G sur la commune, abordé lors du précédent conseil**

F. TISNE : nous avons saisi l'Agence Nationale des Fréquences pour demander une étude sur les ondes par rapport au déploiement de la 5G. A ce jour, nous n'avons pas de réponse de cet organisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.